

# L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Haute-Normandie (2014-2017)

## INTRODUCTION

La région Haute-Normandie est un territoire relativement jeune, marqué par un taux de chômage des 15-24 ans au-dessus de la moyenne nationale<sup>1,2</sup>. Lors de la période de référence, le taux de chômage des jeunes atteint 27 %<sup>a</sup>, rendant la Haute Normandie éligible à l'IEJ, ce taux augmentant encore en 2013 pour dépasser les 30 %<sup>b</sup>. Le nombre de NEET estimé en 2014 était de 27 000 jeunes, soit 11,7 % des 15-24 ans<sup>c</sup>. La faible qualification est identifiée comme une des causes principales de l'éloignement de l'emploi des jeunes hauts-normands.

En Haute-Normandie, la DIRECCTE et le Conseil régional portent chacun des actions au titre de l'IEJ, la première sur le repérage, et de façon partagée sur l'accompagnement vers l'insertion.

La mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Normandie s'est caractérisée par une programmation rapide. Au total, 31,5<sup>3</sup> M€ ont été programmés (volets régional et déconcentré) et 12,9 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 26,8 M€, pour un total de 11 463 jeunes participants (dont 71 % sur le volet déconcentré et 29 % sur le volet régional, voir Tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Haute-Normandie**

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 5)
<i>Dotation initiale</i>	n.d	10,9 M€	15,9 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	12 M€ (110 %)	19,15 M€ (122 %)

<sup>1</sup> Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

<sup>2</sup> Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

<sup>3</sup> La dotation initiale pour la Haute-Normandie est de 26,8 M€ (IEJ-FSE). En décembre 2017, la DIRECCTE avait programmé 12 M€ (soit 110 % de son enveloppe initiale) et la Région 19,5 M€.

Réalisation (% de la programmation)	n.d	3,8 M€ (32 %)	9,1 <sup>4</sup> M€ (47 %)
Nombre de jeunes participants / nombre visé	13 662 / n.d	8 365 / 10 500	3 275 / 4 500

La présente monographie s’inscrit dans le cadre de l’évaluation d’impact de l’IEJ pour la période 2014-2017. Elle s’appuie sur des entretiens avec **7 personnes** de la DIRECCTE, de la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur les données relatives aux participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l’emploi des jeunes des autorités de gestion** et le rôle joué par l’IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l’IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l’IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.12) ; enfin, la dernière partie porte sur **l’impact de l’IEJ sur les parcours des jeunes** (p.32). Chaque partie se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe figure une micro-étude de cas portant sur le projet Accompagnement vers l’accès à l’autonomie et aux situations en milieu professionnel des jeunes NEET du territoire de la Mission Locale Havraise.

## 1. LES POLITIQUES D’INSERTION DES JEUNES ET L’IEJ

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l’IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l’emploi par les autorités de gestion, et comment ?*

### 1.1. Quelles sont les politiques de l’emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Il s’agit d’identifier quelles sont les stratégies de la Région et de la DIRECCTE Haute-Normandie dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent avec les autres politiques en faveur de l’emploi des jeunes.

*Les politiques de l’emploi des jeunes en Haute-Normandie*

<sup>4</sup> 9,1 M€ certifiés, 6,1 M€ payés aux porteurs, source données Région

La Région et la DIRECCTE ont chacune mis en place des politiques qui touchent à l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

1. La DIRECCTE traduit, sur le territoire de la Haute-Normandie, les orientations nationales sur l'emploi, et met en place les principaux dispositifs de l'État (Tableau 2 ci-dessous). La DIRECCTE ne dispose pas sur la période d'une stratégie régionale de l'emploi<sup>5</sup>, mais s'investit sur la jeunesse avec des actions visant à l'accès à l'emploi et à la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'à la réinsertion des jeunes détenus<sup>d</sup> ;
2. Le Conseil régional, quant à lui, est positionné sur le territoire comme pilote de la formation professionnelle, y compris l'apprentissage. Le principal enjeu pour le CR porte sur les mutations économiques du territoire et il envisage la formation comme un outil d'adaptation à ces mutations<sup>6</sup>. C'est dans cette optique que les jeunes peu qualifiés sont visés. Pour cela, le CPRDF identifie un axe visant à apporter « des réponses appropriées aux besoins de tous les publics jeunes et adultes »<sup>e</sup> en termes de formation professionnelle.

**Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes**

	État / DIRECCTE	Conseil régional
Compétences	Définition des politiques d'insertion et du maintien dans l'emploi durable des publics fragiles et éloignés de l'emploi	Définition de la politique de l'apprentissage et de la formation professionnelle
	Une stratégie coordonnée conformément aux priorités articulées au sein du CPRDFP, du CRDE et du plan État/Région	

<sup>5</sup> La Stratégie Régionale pour l'Emploi est élaborée sur le périmètre Normandie en 2018. Dans le cadre de l'action 2 « Soutenir les publics les plus exposés », le document de référence identifie parmi les publics prioritaires les jeunes en demande d'insertion, les personnes les moins qualifiées, les chômeurs de longue et très longue durée, les seniors, travailleurs en situation de handicap, les résidents des QPV et territoires ruraux. Elle prévoit aussi, dans le cadre du PIC « d'établir une société de compétences au bénéfice des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes décrocheurs », en articulation avec la Région, Pôle Emploi et les partenaires sociaux, via une convention d'amorçage de 35 M€ (7 680 entrées supplémentaires en 2018).

<sup>6</sup> D'ailleurs, le CPRDF 2011-2014 et le CRDE sont élaborés en parallèle et en cohérence l'un de l'autre.

<i>Dispositifs</i>	Contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex. : CIVIS).	Coordination du Service public régional de l'Orientation  Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes au sein du Programme régional de formation professionnelle continue  Contrat d'accès à la qualification (CAQ)
	Financement des ML, GIP, organismes de formation, etc.	

### **Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle**

Le contrat de plan régional de développement de l'orientation des formations professionnelles 2011-2014 (CPRDFP), impulsé par la Région, présente la stratégie régionale de la formation tout au long de la vie. En 2011, les trois objectifs majeurs à atteindre pour la formation des publics jeunes et adultes sont « Amener le public jeune au niveau V : apporter une solution à tous les jeunes sortis sans qualification », « Offrir une solution « formation » quel que soit le statut des publics » et « Élever le niveau de qualification des haut-normands pour leur assurer l'accès, le maintien, le retour en emploi et la promotion professionnelle ». Le document vise un accompagnement individualisé s'appuyant sur les solutions en matière de l'apprentissage ou via le parcours VAE<sup>f</sup>.

Le CPRDFOP est entré en vigueur le 2017 sur le périmètre de la Normandie<sup>g</sup>. Comme en 2011, les priorités touchent la prévention du décrochage, la valorisation de l'apprentissage, les contrats par alternance ainsi que l'objectif de capter les jeunes les plus éloignés de l'emploi et leur offrir un parcours personnalisé.

### *L'insertion des jeunes dans les PO FSE et IEJ*

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

**Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes**

	PON FSE	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 6 : Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...]  Les « jeunes en risque de	Les publics fragilisés : personnes en situation de handicap, d'illettrisme, les jeunes sans qualification (NEET)

	décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Les jeunes DE de 16 à 25 ans.  Le public jeune pour un accès à un premier emploi, les adultes en reconversion, les personnes sans emploi et notamment celles les plus éloignées (bas niveau de qualification) [...]
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise)  OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	OT10 : Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour l'acquisition des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie.  PI 10iii - OS 6.1 : Élever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés. Actions prévues : actions de formation pour les publics jeunes et adultes, sans emploi, permettant un parcours individualisé [...], parcours de formation qualifiante pour les jeunes DE sans qualification, actions de formation pour les jeunes recrutés en contrats aidés, actions pré-qualifiantes (remobilisation, remise à niveau, élaboration du projet) et qualifiantes.  PI 10 iv – OS 6.2 : Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation. Les actions visent à développer Actions pour développer la mise en place du service public régional de l'orientation
<i>Montant</i>	53,5 M€ <sup>h</sup> - PON FSE	Axe 6 : 45,6 M€ <sup>i</sup>

### *L'IEJ et ses lignes de partage*

Au regard des PON FSE et POR FEDER FSE IEJ, le PON IEJ (10,9 M€ en HN, soit 4 % du total FSE-IEJ du volet déconcentré) et l'axe 5 du POR (15,9 M€, soit 5,49 % du POR FEDER-FSE-IEJ) visent plus spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

L'accord État-Région signé le 9 septembre 2014 formalise sur l'IEJ les lignes de partage suivantes<sup>j</sup> :

3. La DIRECCTE est seule en charge de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire, et il est prévu qu'elle lance un appel à projet dédié aux jeunes NEET sur le champ de la création / reprise d'entreprise.

4. La Région, conformément à son périmètre de compétences, est en charge de la formation professionnelle continue destinée aux jeunes NEET.

Il est intéressant de constater que ces lignes de partage correspondent au repérage d'un côté et à la formation-insertion de l'autre, mais que ces termes ne sont pas utilisés dans le document de référence.

**Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Haute-Normandie**

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 5 : « Former les Haut-Normands pour permettre leur insertion (IEJ) »
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes sans qualification (NEET)
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OT 8 – Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre  OS 5.1 : augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ou à un emploi (IEJ)  PI 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse
<i>Actions prévues</i>	Actions d'accompagnement renforcé  Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Parcours de formation qualifiante reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé : cofinancement des frais pédagogiques et le cas échéant, la rémunération en qualité de stagiaires de la formation professionnelle  Actions de formation et aide à l'emploi des personnes recrutées en contrat aidé : valorisation des expériences, développement des compétences et acquisition d'un premier niveau de qualification

En termes de gouvernance, l'accord met en place un comité de programmation avec l'objectif de « veiller à la complémentarité de programmation des volets régionaux

et nationaux du FSE » et un comité « *ad hoc* » une fois par an piloté et organisé par le DGEFP en sa qualité d'autorité de coordination du FSE et de l'IEJ<sup>k</sup>.

### Mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Normandie

Côté DIRECCTE, le premier AP « Priorité à l'autonomie » a été lancé en août 2014, et s'adressait spécifiquement aux ML (Tableau 5 ci-dessous). En 2015, trois autres appels à projet sont lancés<sup>l</sup>, visant à élargir le spectre des porteurs de projets dans les actions d'accompagnement des NEET, mais aussi à lancer des opérations de repérage ainsi que des actions spécifiques de préparation à l'apprentissage à destination de 10 000 jeunes issus des QPV. La thématique création / reprise d'entreprise évoquée dans les lignes de partage n'a finalement pas donné lieu à un AP, les autres champs (repérage, accompagnement, insertion) sont en revanche couverts par les quatre AP lancés par la DIRECCTE.

La Région avait pour sa part mis en place dès 2011 les Contrats d'Accès à la Qualification (CAQ) via un marché de formation dédié auprès de cinq opérateurs positionnés sur l'ensemble du territoire haut-normand. Selon nos interlocuteurs en Région, ce dispositif visait dès son lancement les demandeurs d'emploi jeunes et éloignés de l'emploi, âgés de moins de 25 ans révolus, en réponse au constat d'un territoire fortement marqué par le chômage des jeunes et d'un besoin de renforcement de l'accès à la qualification. Un conventionnement avait à cette occasion été mis en place avec les missions locales, sur le versant de l'accompagnement du jeune.

**Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Haute Normandie**

DIRECCTE	Conseil régional
<p>Lancement de 4 AP en 2014 et 2015 :</p> <p>1 - « Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » - volet "Accompagnement de proximité" – 6,71 M€ et ciblant les missions locales (ML)</p> <p>2 - « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi en Haute-Normandie - Diversifier l'offre de services à des NEET en parcours d'accompagnement » pour un montant de 3,30 M€ - ciblant un réseau d'opérateurs plus large</p> <p>3 - « Repérer, accompagner et suivre les jeunes NEET en situation de décrochage scolaire pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi » – 0,51M€ ciblant le GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen</p> <p>4 - « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement « Réussite apprentissage » à destination des jeunes en QPV - 0,54M€</p>	<p>Financement du dispositif existant CAQ :</p> <p>Programmation sur les actions existantes sur la période 2011-2015 puis intégration dans les nouveaux appels d'offres lancés auprès des OF</p>

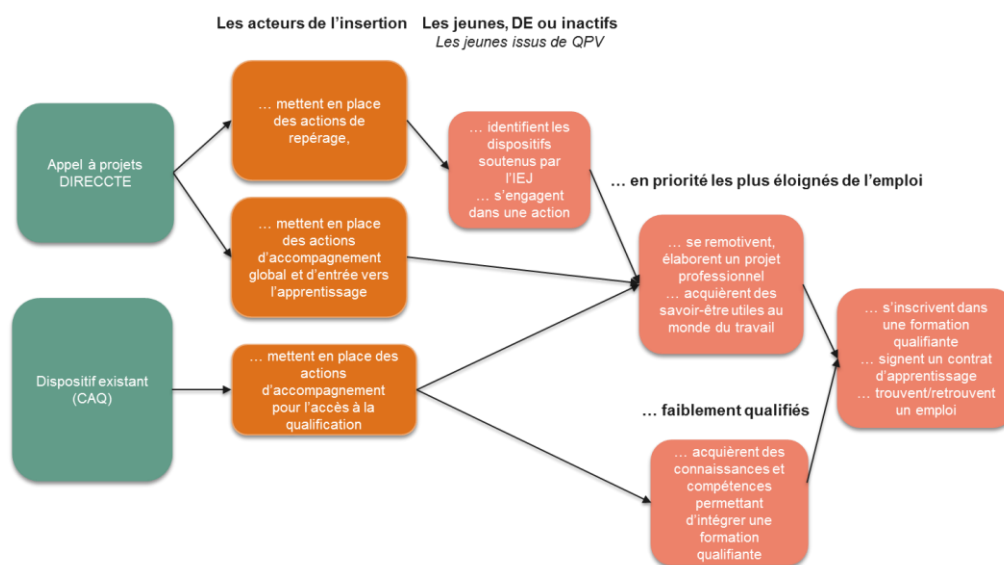
La DIRECCTE s'est mobilisée autour du lancement des AP, via des réunions notamment avec les ML pour les inciter à répondre. Elle a également communiqué en 2016 sur les « nouvelles modalités de gestion », notamment la dématérialisation et le recours au site Ma Démarche FSE, ainsi que la mise en place du système de forfaits<sup>m</sup>, avec la volonté de simplifier le processus pour les porteurs.

La Région, de son côté, eu égard à ses choix de programmation, a organisé dès 2013 une réunion d'information sur l'IEJ aux opérateurs, les marchés portant le CAQ étant déjà en cours.

La mise en œuvre a été relativement rapide en Haute-Normandie : le premier AP a été lancé à l'été 2014, mais les délais d'instruction se sont étendus jusque 2015, à cause du nombre de dossiers à traiter selon la DIRECCTE. Côté Région, la programmation a été très rapide et a pu donner lieu à une mise en œuvre immédiate, les marchés étant déjà en cours.

Au total, la logique d'intervention pour l'IEJ peut être synthétisée de la façon suivante :

**Figure 1 : logique d'intervention de l'IEJ en Haute Normandie**



## 1.2. Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Haute Normandie ?

L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les politiques et les dispositifs de l'emploi de la Région et de la DIRECCTE en Haute-Normandie ?

*L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?*

Le président de Région de 2013 à 2015, Nicolas Mayer-Rossignol, a mis l'accent sur les jeunes et l'éducation en déclarant l'éducation et la formation en faveur de la



jeunesse sujet prioritaire de la région. Lors de la campagne, il a annoncé vouloir « faire le pari de la jeunesse et de l'éducation » afin de « garantir un avenir solide et plein d'espoir pour la Normandie ». N. Mayer-Rossignol a saisi en 2014 le CESER, dans l'optique de mettre en place un schéma régional pour la jeunesse<sup>7</sup>. La mise en place en 2011 du dispositif CAQ en réponse à un enjeu fort de renforcement de l'accès à la qualification démontre que la Région s'était approprié le sujet de l'emploi des jeunes par la formation avant la mise en place de l'IEJ, avec les mêmes cibles.

Côté services de l'État, il apparaît que la Préfète de Normandie, Mme Klein, s'est particulièrement investie dans la thématique de la jeunesse, en poussant la déclinaison régionale du Plan jeunesse en Normandie<sup>n</sup>. Ce plan lancé en 2017 et coordonné par la DRDJSCS identifie 4 axes de travail, dont un axe dédié aux jeunes « Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » qui traite spécifiquement des thématiques du retour à l'emploi, de l'accès au droit, des ruptures de parcours d'insertion sociale et professionnelle et le développement de l'employabilité par la formation. Les actions financées par l'IEJ (en particulier la GJ et l'AIJ) sont partie intégrante du plan Jeunesse et à ce titre amènent le concept de NEET pour qualifier les publics.

### *L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Haute Normandie ?*

Le PO régional IEJ représente moins de 3 % du budget régional pour l'emploi, formation professionnelle et apprentissage, et l'axe 6 du FSE en représente près de 4 %<sup>8</sup>.

Selon nos interlocuteurs en Région, la tendance à la baisse des dotations aux collectivités a pu renforcer la volonté de recourir aux fonds européens. L'impact éventuel de ce montant reste cependant limité dans sa capacité à faire bouger la politique des jeunes dans la région, puisque les choix de programmation ont concerné des dispositifs existants.

Côté DIRECCTE, l'IEJ déconcentrée ne représente pas forcément un montant conséquent, en comparaison de l'ensemble de ses missions sur le champ de l'emploi

---

<sup>7</sup> <http://ceser.normandie.fr/index.php/publications/etudes-recentes/68-etudes/245-jeunesses-une-ressource-pour-la-region-haute-normandie>

<sup>8</sup> En Haute-Normandie, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 177,4 M€ (200,3 M€ en 2014 et 154,5 M€ en 2015, montants 2016 et 2017 uniquement disponibles pour la Normandie – Budgets primitifs respectifs). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 2,9 % de ce budget. Le FSE est mis en œuvre, entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 3,7 %. (L'axe 6 est soutenu par les fonds européens à hauteur de 45,6 M€ et l'axe 5 (IEJ) 15,9 M€ - POR Haute-Normandie)

ainsi que du volet central de l'IEJ (GJ notamment). Néanmoins, la DIRECCTE a cherché à utiliser les fonds pour concentrer des moyens supplémentaires sur les publics qu'elle cible via ses appels à projet, par exemple les jeunes des QPV.

*L'IEJ a-t-elle changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?*

#### **POLITIQUES REGIONALES**

En Haute-Normandie, la question de l'emploi en général est organisée autour des mutations économiques du territoire, et la comparaison du CPRDFP et du CPRDFOP marque une réelle continuité de ce point de vue. Concernant les jeunes en particulier, la Région a identifié, sans utiliser le concept de NEET, un problème de rupture entre la formation initiale et l'insertion sur le marché du travail, et cherche à y répondre avec des actions de lutte contre le décrochage scolaire, d'apprentissage et de parcours sécurisés. Quoique l'IEJ soit compatible avec cette vision, il ne semble pas qu'elle l'ait changée d'une façon ou d'une autre.

Du côté de la DIRECCTE, sa stratégie 2018 s'inscrit dans une approche ancienne visant à combiner l'accès et le maintien dans l'emploi des publics les plus fragiles et besoins des territoires. L'entrée par public est présente, mais multi-factorielle et pas forcément liée aux NEET<sup>9</sup>.

#### **IEJ**

Au sein de l'IEJ et côté Région, le dispositif CAQ porte justement sur la rupture entre formation initiale et insertion et s'avère donc compatible avec l'IEJ pour le public des jeunes demandeurs d'emploi sans qualification, tout en étant antérieur à celle-ci. Le concept de « solution » est également compatible avec ces approches qui ne se limitent pas à proposer une formation mais visent plus largement à construire un projet professionnel de long terme pour le jeune, en lien avec le conseiller en charge de l'accompagnement (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE...)

Pour ce qui concerne la DIRECCTE, le 1<sup>er</sup> AP de l'IEJ apparaissait plutôt mis au service des politiques existantes (avec les ML en particulier) ; les autres AP cependant ont cherché à ouvrir à des opérateurs et des solutions nouvelles, autour des publics NEET.

---

<sup>9</sup> « jeunes en demande d'insertion, les personnes en recherche d'emploi non qualifiées et particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée et de très longue durée, [...], les travailleurs handicapés, les résidents des QPV et des territoires ruraux ». Document stratégique régional de la DIRECCTE de Normandie, [http://normandie.directe.gouv.fr/sites/normandie.directe.gouv.fr/IMG/pdf/dsr\\_2018\\_directe\\_normandie.pdf](http://normandie.directe.gouv.fr/sites/normandie.directe.gouv.fr/IMG/pdf/dsr_2018_directe_normandie.pdf)

### *Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?*

Selon nos interlocuteurs, la volonté de programmer les crédits dans des délais courts a orienté les choix des AG en termes de ciblage d'acteurs et type de projets. Cela a poussé la Région à soutenir son dispositif CAQ existant, et la DIRECCTE à soutenir en priorité les ML, des opérateurs avec lesquels elle a l'habitude de travailler et suffisamment robustes pour pouvoir intégrer les contraintes liées au fonds européens, y compris sur des projets nouveaux.

### *L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Haute-Normandie ?*

Les deux autorités de gestion ont apparemment l'habitude de travailler collectivement autour de la thématique de l'emploi des jeunes. Cependant, la Région a pu programmer très rapidement ses crédits sur le CAQ, alors que la DIRECCTE a lancé une procédure d'appel à projet, plus longue dans sa phase d'instruction : cela a créé un décalage dans le temps entre le lancement des actions DIRECCTE et Région.

Malgré l'accord sur les lignes de partage au lancement de l'IEJ, l'enjeu a consisté selon les interlocuteurs à les faire vivre localement et au quotidien (via notamment le comité régional de suivi), mais aussi de re-stabiliser la coopération entre les autorités de gestion, notamment dans le contexte post fusion des régions en 2016.

#### **Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :**

1. La Région Haute-Normandie perçoit la question de l'emploi des jeunes au prisme des mutations économiques du territoire, et voit la formation comme un outil d'adaptation à ces évolutions. État et Région s'engagent sur la jeunesse et cherchent à faciliter son insertion professionnelle et sociale.
2. Au titre des lignes de partage, le Conseil régional devait intervenir sur la formation et l'apprentissage, et la DIRECCTE sur les dimensions repérage et insertion des jeunes.
3. La DIRECCTE s'est appuyée sur quatre appels à projets, dont un premier visant à « sécuriser » la programmation sur des dispositifs et des acteurs de proximité connus et suffisamment robustes pour gérer les contraintes fortes liées à la mobilisation de fonds européens. Elle a ensuite progressivement ouvert les projets à de nouveaux champs (décrochage / apprentissage) mais aussi de nouveaux acteurs et publics.
4. Le Conseil régional a choisi d'utiliser les crédits IEJ comme une opportunité pour financer un dispositif existant, ciblé depuis 2011 sur les profils des moins de 25 ans à la recherche d'un emploi.
5. La mise en œuvre a été rapide en Haute-Normandie.

#### **... sur les contributions de l'IEJ :**

6. La Région comme l'État se sont investis politiquement sur la jeunesse, mais sans lien spécifique à l'IEJ. Côté État, il semble que l'engagement doive plutôt être vu dans la continuité du plan jeunesse national.

7. Au niveau de la Région, il n'y a pas d'indices d'une contribution de l'IEJ à la façon dont la question de l'emploi des jeunes est perçue. De plus, l'IEJ représente une enveloppe relativement modeste pour la Région, mais perçue positivement dans un contexte de réduction des recettes budgétaires.
8. Côté État, la DIRECCTE a mis en place une action spécifique en direction des NEET dans le cadre de l'IEJ, visant en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi. Mais l'IEJ et ses concepts n'ont semble-t-il pas été diffusés dans d'autres actions menées. Les appels à projet successifs ont néanmoins permis de cibler progressivement un panel plus large de porteurs potentiels et des publics plus ciblés.
9. La volonté de sécurisation de la programmation a joué différemment côté Région, où elle a poussé à soutenir l'existant, et côté État, qui a au contraire cherché à différencier l'IEJ au maximum des actions existantes, et des dispositifs nationaux, afin d'éviter toute proximité avec l'existant et éviter la confusion.
10. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes.

## 2. LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?*

### 2.1. La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet

En Haute-Normandie, comme évoqué précédemment, seule la DIRECCTE a émis des AP. Ses deux premiers, ciblant pour l'un les ML et pour l'autre plus largement d'autres porteurs potentiels, ont reçu de nombreuses réponses lui permettant d'atteindre ses objectifs de programmation. Par contre, les deux suivants, plus ciblés (respectivement sur le décrochage scolaire et sur l'apprentissage à destination des jeunes issus des QPV), n'ont reçu que peu de réponses<sup>10</sup>. Au total, la DIRECCTE a

---

<sup>10</sup> 1 réponse pour l'AP repérage et 2 pour le volet apprentissage, qui ont tous deux fait l'objet d'un conventionnement.

reçu trente-sept réponses à ses quatre AP, entre septembre 2014 et septembre 2015.

La Région Haute Normandie a quant à elle mobilisé l'ensemble des fonds IEJ-FSE qui lui était attribués sur le dispositif « Contrat d'Accès à la Qualification » (CAQ). Elle n'a donc pas réalisé d'appel à projets spécifique à l'IEJ, le marché de formation servant de support contractuel au dispositif étant en cours au moment du lancement de l'IEJ. En revanche, la Région a intégré les notions de l'IEJ aux versions ultérieures de son cahier des charges (novembre 2017 selon nos interlocuteurs).

**Tableau 6 : Réponses aux AP**

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	32/33 (96 %)	Dispositif existant : 4 opérations, conduites par 5 opérateurs
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	11,8 M€ / 12,6 M€ (94 %)	Dispositif existant : 9,1 M€ de dépenses certifiées
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	110 % de 10,9 M€	Dispositif existant : 19,5 M€ programmés

La DIRECCTE avait beaucoup communiqué en direction des ML et PAIO pour les inciter à répondre, ce qui explique sans doute le fort taux de réponse : Les 11 ML de Haute-Normandie se sont positionnées et leurs projets ont fait l'objet d'un conventionnement. En revanche, le projet déposé par le PAIO des cantons de Fécamp n'a pas abouti.

Sur les autres AP, la DIRECCTE a écarté certains dossiers dès l'analyse initiale°, le principal motif étant la redondance des actions avec les actions de la Région (notamment le CAQ). Par ailleurs, des projets ayant d'abord reçu un avis défavorable lors de cette phase ont finalement été conventionnés (à l'instar du projet « Remobilisation des jeunes via l'insertion professionnelle et le sport » porté par l'association « L'arbre aux légumes » (82 K€), suite aux échanges entre la DIRECCTE et les porteurs pour mieux structurer les projets et s'assurer de leur bonne inscription dans les critères de l'IEJ. Ces échanges ont d'ailleurs pu conduire à l'abandon en amont d'un projet, préalablement à une décision de refus.

### Qui sont les porteurs retenus ?

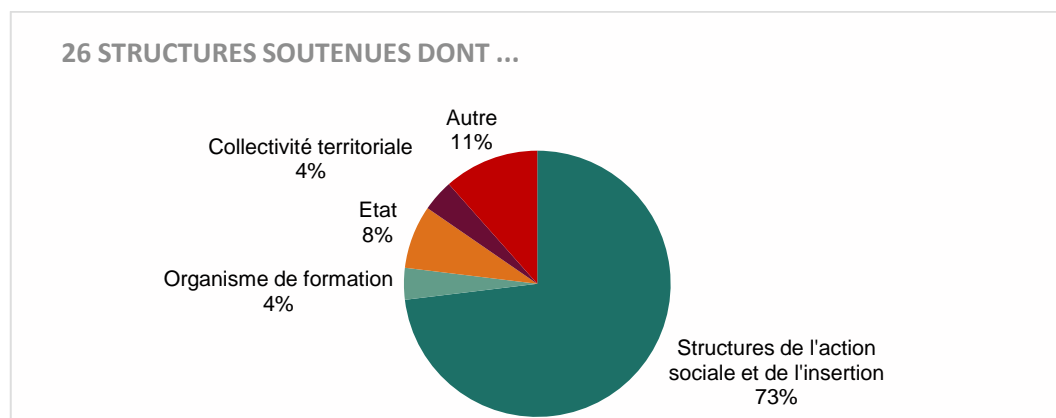
Comme l'indique la Figure 2 ci-dessous, les structures principalement soutenues en Haute-Normandie sont des structures de l'action sociale et de l'insertion (73 % du nombre de structure et 29 % des montants programmés). La catégorie « Collectivité territoriale » concerne surtout la Région, qui est le bénéficiaire IEJ

pour des opérations réalisées opérationnellement par des organismes de formation. En effet, l'enveloppe IEJ de la Région a été attribuée à quatre opérations portées par des groupements solidaires d'organismes de formation dans le cadre du CAQ. C'est pourquoi les montants programmés pour cette catégorie représentent 19,5 M€, soit 62 % des montants programmés par la Région et la DIRECCTE.

Les porteurs sont presque exclusivement des acteurs issus du territoire de Haute-Normandie, à l'exception de l'association Nos Quartiers Ont des Talents (NQT) (207 K€, 600 jeunes visés, en provenance des quartiers prioritaires de la ville ou des zones de revitalisation rurale), qui dispose d'une portée nationale et d'OPCALIA, avec le projet Accompagner l'insertion et la qualification des jeunes NEET (118 K€, nombre jeunes visés ND), structure nationale qui propose ici un parcours d'accompagnement en cinq phases visant à favoriser l'insertion professionnelle. Au sein de la région, la grande majorité (75 % du volume, 88 % du montant) des projets ont été développés en Seine-Maritime, où se trouvent les plus grandes aires urbaines et bassins d'emplois.

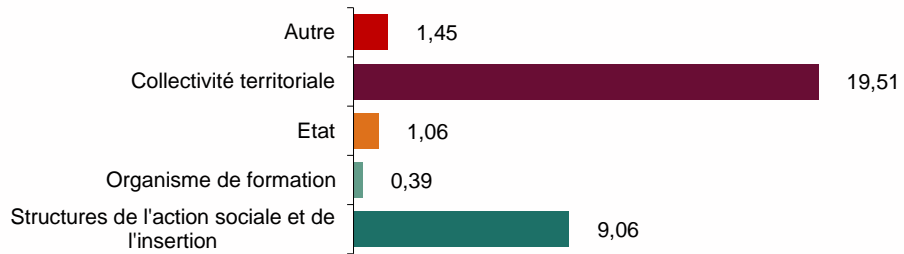
Dans l'Eure, 81 % des crédits IEJ du PON déconcentré ont été attribués aux ML pour des projets d'accompagnement. La Seine-Maritime a bénéficié de projets plus diversifiés et d'actions ciblées vers un public précis (décrocheurs, QPV...).

**Figure 2 : Les structures retenues<sup>11</sup>**

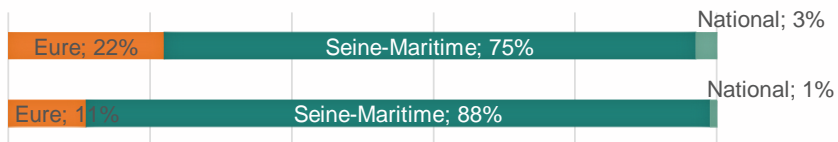


<sup>11</sup> Les pourcentages relatifs à l'origine géographique des porteurs de projets concernent uniquement les projets du PON. Nous disposons à ce jour du nom des organismes titulaires du CAQ dans le cadre du POR mais pas de la répartition de l'enveloppe IEJ en leur sein. Titulaires : FODENO Le Havre, CEFAP, FORJECN OR 2000, Éducation et Formation et ALFA.

### EN MONTANTS PROGRAMMES (EN MILLIONS D'EUROS)



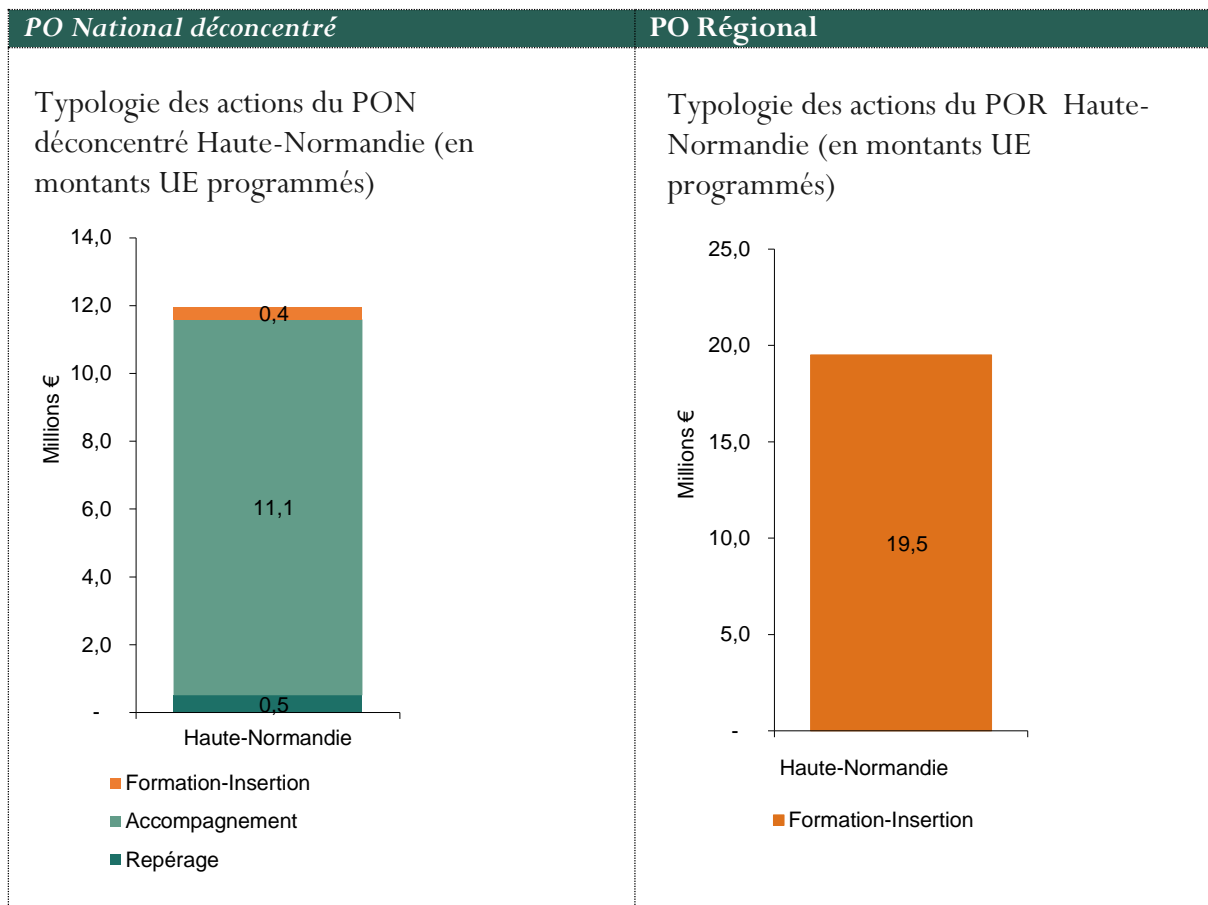
### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (NB, MONTANT)



## Projets soutenus

En Haute-Normandie, 2 % des montants programmés relèvent du repérage, 35 % de l'accompagnement, pour 63 % relevant de la formation-insertion<sup>12</sup> (Figure 3 ci-dessous) : nous revenons ci-dessous sur ces 3 dimensions.

**Figure 3 : répartition des opérations soutenues**



### REPERAGE

Les frontières entre repérage et accompagnement sont souvent perméables dans les actions étudiées. La plupart des actions d'accompagnement adoptent en effet une démarche intégrée, mêlant repérage/phase de diagnostic et démarche d'accompagnement, couvrant plusieurs dimensions de l'accompagnement

<sup>12</sup> La Région a programmé 19,5 M€ sur le CAQ, mais la dotation IEJ se porte à 15,9 M€, le calcul a été opéré sur la base de la dotation initiale, et non du montant de la programmation.



(définition du projet professionnel, travail sur le savoir vivre et savoir être, prévention de l'illettrisme<sup>13</sup> etc.).

Un appel à projet dédié au repérage a toutefois été émis en 2015 par la DIRECCTE, celui-ci n'ayant reçu de réponse que du GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen<sup>14</sup> (512 K€, 650 jeunes visés), qui travaille en collaboration avec les plateformes de soutien aux décrocheurs scolaires (PSAD) au sein du bassin d'éducation et de formation.

Le projet porté par le GIP (Renouer le lien et accompagner les jeunes NEET) se présente comme une démarche complémentaire aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, en visant à reprendre contact avec les jeunes sortis sans solution du système scolaire et hors de tout dispositif, d'identifier avec eux la solution la plus adaptée au terme d'un diagnostic, puis d'engager un processus d'accompagnement personnalisé vers une solution positive.

#### **ACCOMPAGNEMENT**

Les actions d'accompagnement les plus importantes, aussi bien en volume qu'en nombre de jeunes NEET accompagnés sont portées par les ML et les organismes de formation, et se sont développées autour de la notion de parcours.

Les actions consistent en un accompagnement intensif, diversifié (alternant rencontres individuelles et réunions collectives), la mise en situation professionnelle ou sociale (possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif), et la préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.). La structuration en phases est adoptée par l'ensemble des ML (repérage / diagnostic, accompagnement renforcé et appui à la mise en situation professionnelle) sur une période de 6 mois généralement, avec peu de différences dans les modalités de déploiement<sup>15</sup>.

Certaines ML se positionnent spécifiquement sur la prise en charge « globale » de la sécurisation de l'accès à l'emploi, notamment sur le volet de la mobilité (freins périphériques pouvant empêcher l'insertion professionnelle du jeune : logement,

---

<sup>13</sup> Le dispositif CAQ prévoit cependant que les situations d'illettrisme soient identifiées dès la phase 1, afin d'orienter le jeune vers une solution plus adaptée que le dispositif CAQ.

<sup>14</sup> Le GIP avait positionné le même projet sur les 2<sup>e</sup> AP, avant de le redéposer sur l'AP dédié au repérage.

<sup>15</sup> Les projets sont les suivants : ML Louviers - Val de Reuil - Andelle (307 K€, 330 jeunes visés), ML de l'Agglomération havraise (1,25 M€, 1400 jeunes visés), ML Pays d'Evreux et Eure Sud (281 K€, 400 jeunes visés), ML Ouest Eure (200K€, 386 jeunes), ML Ouest Eure (200K€, 386 jeunes visés), ML Caux Seine Austreberthe (286 K€, 400 jeunes visés), ML Dieppe Côte d'Albâtre (772 K€, nombre de jeunes visés NC), ML du Pays de Caux Vallée de Seine (330 K€, 400 jeunes visés), ML de Vernon Seine Vexin (291 K€, 350 jeunes visés).

perte subite de mobilité, environnement familial, santé...) : c'est le cas pour la ML (rurale) du Talou (607 K€, 400 jeunes visés), qui met en place des ateliers nomades et des outils en libre-service.

Un deuxième cas de figure est l'intervention d'acteurs de la formation sur des actions à la frontière entre l'accompagnement et la formation-insertion, tels qu'AGEFOS PME, via ses projets FORMA NEET (430 K€, 60 jeunes visés) et PRO NEET (375 K€, 40 jeunes visés) qui vise pour ce dernier à accompagner les NEET dans l'acquisition de savoirs de base, prérequis à une entrée en contrat de professionnalisation. Le parcours est articulé autour d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) collective, le contrat de professionnalisation étant hors projet.

La plupart de ces actions visent l'ensemble des NEET au regard de leur éloignement de l'emploi, mais un certain nombre d'actions concernent des publics ciblés, notamment :

5. Les jeunes décrocheurs. Il s'agit :
  - Du projet « Locaux Motiv' – Microlycée » porté par le GIP de l'Académie de Rouen (76 K€, 65 jeunes visés),
  - Du projet Itinéraire 16-18, portés par l'Association Havraise pour l'Accueil, la Médiation et l'Insertion (231 K€, 130 jeunes visés)
  - Enfin, de l'École de Production des métiers de la restauration (327 K€, 30 jeunes visés), porté par l'organisme Éducation et Formation<sup>16</sup> à Petit-Quevilly. Ce projet vise à offrir aux décrocheurs scolaires la possibilité d'intégrer un restaurant pédagogique, afin de leur permettre d'acquérir un diplôme et une expérience valorisable sur le marché du travail.
6. Les jeunes en situation de grande précarité sociale et familiale, repérés par les JDC, la ML, les foyers d'hébergement, les éducateurs, la PJJ (projet de l'Association Havraise pour l'Accueil la Médiation et l'Insertion - Des savoirs pour réussir - 132 K€).
7. Les NEET des QPV, avec 2 projets d'accompagnement pré-qualifiant à l'entrée dans l'apprentissage spécifiquement dédié à ces profils. Il s'agit dans les deux cas d'un dispositif découpé par étapes, établissant un

---

<sup>16</sup> L'organisme Éducation et Formation, basé à Rouen, est également prestataire de la Région au titre du CAQ.

accompagnement renforcé<sup>17</sup> :

- Le projet « Masterclass Apprentissage » (175 K€, 24 jeunes visés) de la CMA 76 vise à la signature de contrats d'apprentissage dans les métiers de l'artisanat. Le projet s'inscrit en amont d'un contrat d'apprentissage et vise à travailler sur le savoir-être à travers un accompagnement intensif de six semaines au sein d'un lieu tiers.

Le projet - Réussite apprentissage en Haute Normandie (363 K€, 300 jeunes visés) porté par le BTP Centre Formation Apprentis Haute Normandie vise quant à lui à amener les jeunes NEET décrocheurs issus des QPV vers la signature d'un contrat d'apprentissage dans le secteur du BTP.

L'IEJ a également donné l'occasion à de nouveaux acteurs, comme les CMA, de rentrer dans le champ de l'accompagnement. Les financements de l'IEJ ont également permis à NQT d'élargir à la Haute-Normandie des actions existantes ailleurs.

L'IEJ a également conduit de nouveaux acteurs à investir le champ de l'accompagnement. Ainsi, l'AFPA, un acteur historique de la formation (927 K€) s'est positionnée sur le volet de l'accompagnement des NEET, avec des ateliers visant à accompagner la construction du projet professionnel, à aider le jeune dans ses démarches ou à travailler ses compétences<sup>18</sup>.

#### **FORMATION-INSERTION**

De même que pour le repérage vis-à-vis de l'accompagnement, la frontière entre l'accompagnement, la formation et l'accompagnement à l'insertion sont parfois difficiles à établir clairement.

En Haute-Normandie, des actions d'accompagnement ont parfois intégré des phases de formations. Par exemple, dans le cadre de son programme d'accompagnement renforcé des NEET, la ML du Havre a intégré des formations au numérique en partenariat avec le GRETA (92 bénéficiaires).

---

<sup>17</sup> Cet accompagnement inclue du coaching, du développement personnel et des actions visant à l'ouverture culturelle de ces jeunes.

<sup>18</sup> Exemples d'ateliers réalisés par l'APFA. Atelier 1 : « Découvrir et essayer son métier de demain en grandeur nature », Atelier 2 : « Construire son projet professionnel à partir de ses atouts et des opportunités d'emploi de son territoire », Atelier 3 : « Mieux mobiliser ses capacités et gagner en confiance », Atelier 4 : « Booster son insertion professionnelle avec ses savoirs de base »

Enfin, côté Région, le dispositif CAQ (19,5 M€ programmés, 4 500 jeunes visés<sup>19</sup>) est un parcours de formation préqualifiante à destination des jeunes demandeurs d'emploi<sup>19</sup>, constitué de trois phases et visant à sécuriser le parcours de formation :

8. Phase 1 : Définition du parcours : positionnement, repérage de l'illettrisme, freins et difficultés (4 à 8 semaines, 39h30, 7 entretiens individuels, 11 séances collectives et une immersion en entreprise)
9. Phase 2 : Accompagnement vers la qualification<sup>20</sup> : élaboration du projet professionnel, remise à niveau, périodes en entreprise, banc d'essai, rencontre avec des professionnels, préparation aux tests d'entrée en qualification
10. Phase 3 : entrée dans une action de qualification (hors IEJ) : formation qualifiante PRFP, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, POE ou AIF. L'emploi est identifié comme sortie positive.

Les deux premières phases, cofinancées par l'IEJ (la dernière relève du PRF classique cofinancé par le FSE, hors IEJ), sont menées en lien avec les ML, qui agissent à la fois comme principal prescripteur mais aussi comme binôme du conseiller CAQ : le conseiller ML (ou le référent Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE en fonction des cas, notamment lors de la phase d'élargissement du dispositif aux demandeurs d'emploi au-delà de 26 ans) continue à suivre le jeune tout au long de son parcours<sup>21</sup>. Le dispositif est ouvert aux résidents de Seine-Maritime et de l'Eure, avec une offre sur le territoire (Rouen, Barentin, Le Trait, Elbeuf) via les prestataires retenus pour délivrer ces formations.

### *Mise en œuvre des actions*

#### **L'ACCES AUX JEUNES NEET**

L'accès aux jeunes NEET est un des enjeux auxquels les structures (y compris les ML) font face. À ce titre, les structures travaillant déjà avec les ML ainsi que les projets déjà en place (tels que le CAQ, qui ciblait les NEET dès sa création) ont bénéficié d'un avantage pour cibler les potentiels bénéficiaires. En revanche,

---

<sup>19</sup> A partir de 2017, le CAQ a été élargi aux demandeurs d'emploi adultes.

<sup>20</sup> La phase 2 fait l'objet d'une rémunération du participant en tant que stagiaire de la formation professionnelle (contrairement à la phase 1) : 420 heures minimum, 675 heures en moyenne, 1200 heures maximum.

<sup>21</sup> Le dispositif CAQ fait l'objet d'un conventionnement tripartite entre la Région, l'organisme de formation et les ML (qui perçoivent une rémunération pour de l'accompagnement renforcé).

certaines structures comme l'AFPA ont témoigné de difficultés à trouver des profils correspondants, a minima sur un de ses projets<sup>22</sup>.

Le dispositif CAQ avait majoritairement les ML comme prescripteurs. En 2017, face à une raréfaction des jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif, celui-ci a été élargi aux plus de 26 ans (avec de nouveaux prescripteurs, notamment les référents Pôle Emploi, RSA, PLIE...).

De plus, la création de la GJ a pu rentrer en concurrence avec les projets IEJ<sup>23</sup>. Le dispositif a été jugé plus attractif pour certains NEET du fait de l'attribution d'une allocation. De plus, la GJ a mobilisé de nombreuses ressources au sein des ML<sup>24</sup>. Pour ces raisons, la cible a été jugée difficile à atteindre, même pour les ML. À noter que la Région a organisé des rencontres avec les ML pour articuler les deux dispositifs et surtout expliciter la différence entre les deux.

L'IEJ a cependant pu être l'occasion pour des structures de nouer des relations avec d'autres prescripteurs, afin d'élargir le vivier des bénéficiaires potentiels. Ainsi, l'association Éducation et Formation (387 K€, 30 jeunes visés) a élargi son réseau au SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, équipes du PLIE) par qui elle recrute également des NEET.

#### L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

Selon nos interlocuteurs, la représentation plus importante des jeunes éloignés de l'emploi ainsi que des mineurs<sup>25</sup>, notamment du fait de la concurrence avec la GJ, a pu conduire les opérateurs à adapter leur dispositif par rapport à la feuille de route initiale. Cela a pu mener au renforcement de la dimension pré-qualifiante des dispositifs. Ainsi, la CMA 76, qui a développé une action visant à aboutir à la signature de contrats d'apprentissage, a finalement concentré une part importante de son effort sur l'accompagnement amont (connaissance des codes sociaux, vie en groupe, savoirs de base...).

#### LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

---

<sup>22</sup> "Agir pour mon avenir". Le ciblage initial est cependant atteint (13 jeunes), mais l'AFPA mentionne dans son bilan une difficulté à trouver des jeunes pour intégrer le dispositif.

<sup>23</sup> La ML Pays d'Evreux et Eure Sud met ainsi en avant l'assouplissement des critères d'éligibilité à la GJ pour expliquer ses difficultés à atteindre les objectifs programmés de son dispositif d'accompagnement financé par l'IEJ.

<sup>24</sup> Plusieurs bilans de ML mentionnent ainsi cette redistribution des ressources au bénéfice de la GJ. Par exemple, la ML de l'agglomération rouennaise indique qu'une réduction des effectifs dédiés à l'action IEJ a été retenue au profit de la Garantie Jeunes.

<sup>25</sup> À titre d'exemple, les moins de 18 ans représentaient 36 % des bénéficiaires du CAQ en 2017 contre seulement 30 % en 2016.

Bien que le lancement de l'IEJ ait été perçu comme rapide en Haute Normandie, un nombre significatif de projets ont pris du retard au lancement<sup>26</sup> puis dans leur réalisation<sup>27</sup>. Les ML sont particulièrement concernées avec près de la moitié de leurs projets en retard.

Plusieurs éléments peuvent l'expliquer : les difficultés d'accès au public, des difficultés administratives (liées notamment à la traçabilité et à la justification du profil NEET) et surtout la montée en puissance de la GJ qui a pu mener à une réaffectation des ressources au sein des structures<sup>28</sup>.

La réorganisation des services liée à la fusion des Régions a conduit également à un ralentissement dans la mise en œuvre de l'IEJ, les effectifs étant en partie mobilisés à gérer les effets organisationnels de la fusion.

Le CAQ a été moins concerné puisque le dispositif était déjà régi par un cahier de charges existant. La programmation et donc la mise en œuvre du dispositif a pu se faire sans délai.

#### *Apport des actions pour les porteurs*

L'apport du projet (au-delà de ceux pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) est peu abordé dans les bilans des opérations, mais quelques éléments ressortent pour les structures ayant présenté des projets nouveaux pour elles :

11. Montée en compétence dans le repérage de jeunes, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à leur apporter ;
12. Montée en compétence sur le montage de projets, notamment sur des projets proches du cœur de métier mais hors des pratiques habituelles (CMA 76) ;
13. Ouverture à de nouveaux champs avec le recours à des prestataires sur le champ du numérique (ML du Havre) ;
14. Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations, notamment avec des canaux potentiels de recrutement (hors ML).

---

<sup>26</sup> Ma démarche FSE fait état de dates de recevabilité des demandes démarrant en février 2015 (le premier AP ayant été lancé à l'été 2014), la charge d'instruction des dossiers ayant pu jouer un rôle dans le délai de démarrage effectif des opérations.

<sup>27</sup> Dans leur bilan, 10 projets indiquent ainsi être en retard.

<sup>28</sup> Cela ne concerne pas seulement les ML ; l'association « Accueil avenir jeunes de l'agglomération elbeuvienne » (283 K€, 350 jeunes visés) indique dans son bilan qu'elle a arrêté l'accompagnement mené dans le cadre de l'IEJ du fait de l'augmentation (+58 %) de son objectif d'entrée dans le programme GJ.

## 2.2. L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

### *Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?*

L'IEJ est conçu comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant largement selon les cas :

15. Elle est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est le cas pour le CAQ, auparavant financé par le FSE, et dont le mode d'intervention n'a pas été modifié par l'IEJ<sup>29</sup>.
16. L'IEJ permet également d'accompagner les jeunes de façon plus intensive, en réduisant le nombre de jeunes suivis par un même conseiller dans des proportions importantes (ML du Havre : de 220 à 50 jeunes par conseiller tous les 6 mois pour un accompagnement renforcé ; ML Louviers - Val de Reuil - Andelle : 40 jeunes par référent) ;
17. Dans certains cas, elle permet aussi de donner une dimension partenariale au travail des ML (élargissement des offres de service, capitalisation de l'expertise d'intervenants extérieurs pour la ML du Havre, renforcement de l'accès des jeunes aux services de la ML pour la ML rurale du Talou, possibilités d'orientation vers d'autres dispositifs (projets AGEFOS PME) ;
18. Enfin, dans le cas de structures extérieures à la région comme NQT, le financement permet de se déployer plus largement ou pour la première fois sur le territoire Haut-Normand.

Il faut enfin avoir en tête, pour la Région, le contexte de baisse des dotations aux collectivités. Selon les interlocuteurs, la Région a eu la volonté de mobiliser autant que possible les fonds européens dans le but de maintenir le niveau d'activité et de service au bénéfice des publics.

### *En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?*

#### **SPECIFICITES DE LA HAUTE-NORMANDIE**

Pour un certain nombre des projets présentés, l'IEJ n'est pas le seul financement qui pourrait être sollicité. C'est d'autant plus visible que des structures ou des projets

---

<sup>29</sup> Le marché pour la réalisation des actions du CAQ a ainsi été lancé entre 2011 et 2015, avant la mise en œuvre de l'IEJ. Des modifications ont été apportées au cahier des charges a posteriori pour respecter les obligations réglementaires à cet égard.

similaires sont financés par le FSE, voire par d'autres financements externes : CGET, agglomération... Cette possibilité avait été envisagée par la CMA 76 pour le lancement de sa « Masterclass apprentissage ». Des financements par des acteurs multiples créent cependant une complexité liée à une non-convergence potentielle des critères de profils, de financement ou de calendrier. L'IEJ comme source de financement unique permet en ce sens une meilleure homogénéité.

Néanmoins, si les acteurs sollicitent cette source de financement, ils doivent ensuite en respecter les orientations et les règles, ce qui peut faire évoluer leur offre, y compris par rapport à leur idée initiale. C'est le cas de la DIRECCTE, qui a été amenée à écarter certains projets en redondance possible avec les actions financées par la Région au titre du CAQ.

#### **DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET**

Le format AP de la DIRECCTE amène un certain nombre de structures à développer de nouveaux projets, ou à élargir des projets existants pour les NEET ou bien encore à concrétiser des projets existants au profit des NEET.

Une première illustration est celle de la CMA 76, qui avait initié une réflexion sur la possibilité d'investir le champ de l'insertion des jeunes vers l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat, compte tenu d'un besoin concret identifié et de la proximité « culturelle » de l'artisanat avec l'apprentissage. L'IEJ a pu intervenir comme un déclencheur pour lancer un projet déjà envisagé. Dans le cas de l'école de production des métiers de la restauration de l'association Éducation et formation également, l'IEJ a permis de concrétiser le projet et de mettre en place un pilote d'école de production à destination des jeunes décrocheurs (15-18 ans), en alternant phases d'apprentissage et phases de mise en situation professionnelle, dont l'aboutissement est de passer le CAP. Les écoles de production étaient absentes jusqu'ici du territoire normand, cette expérience aurait fait naître le projet d'ouvrir d'autres établissements de ce type d'ici cinq ans dans la région. Dans ce cas, l'IEJ a agi selon les porteurs comme un moteur du lancement de ces actions. En contrepartie, l'exigence administrative liée à ce fonds (notamment en termes de justification des dépenses) s'est avérée parfois non adaptée à certaines dépenses liées à ces projets<sup>30</sup>.

#### **CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX**

Si les projets sont souvent nouveaux dans le sens où ils ont été définis à l'occasion des appels à projets, il semble que l'IEJ ait attiré dans le champ de l'insertion des porteurs nouveaux sur ces champs, mais cet effet reste néanmoins limité au vu des

---

<sup>30</sup> Un exemple donné a été la règle des trois devis, non adaptée à l'approvisionnement en produits frais.



porteurs présents, qui restent majoritairement les ML et associations, les CMA 27 et 76, le GIP de l'académie de Rouen.

On note toutefois la mobilisation de l'OPCALIA, via un projet d'accompagnement en partenariat avec les acteurs du Service Public de l'Emploi présents en région, l'offre de formation et de certification régionale, les entreprises adhérentes à son Réseau.

#### **FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ**

Pour les autres aspects, plus que les AP eux-mêmes, ouverts dans leur formulation, c'est a priori l'accompagnement de la DIRECCTE pour mobiliser les acteurs et les mettre en conformité les projets avec ses modalités qui jouent le plus fortement. Les échanges visent à améliorer la qualité des projets, et en particulier à travailler sur la notion de public (notamment parce que la DIRECCTE est stricte sur le fait que les actions ne doivent pas viser les jeunes bénéficiaires de la GJ). De même, la Région s'implique fortement dans le suivi des opérations, via un comité de pilotage mensuel avec un suivi fin et opérationnel des actions, pour résoudre les cas problématiques.

Les seuils de financement de l'IEJ présents dans l'AP ne semblent pas avoir eu un rôle important. Alors que l'AP 2015 a un seuil minimal de coût total éligible fixés à 55 K€, la DIRECCTE n'a reçu que 2 projets de moins de 100 K€, la moyenne des opérations se situant à 380 K€, les deux opérations des ML de Rouen et de l'Agglomération Havraise représentant les plus importants montants avec respectivement 2,1 et 1,2 M€.

Au total, il ne semble pas que les conditions de l'AP aient modifié les pratiques des acteurs au-delà de la formulation de leur projet pour qu'ils soient éligibles à l'IEJ, les acteurs étant majoritairement des acteurs connus des AG ou suffisamment robustes pour porter des projets d'envergure.

#### *L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?*

Certains projets sortent des pratiques habituelles, soit parce qu'ils visent des publics spécifiques (jeunes issus des QPV), soit par le mode d'intervention par des chantiers d'insertion en amont des dispositifs habituels (L'Intendant) ou incluant des partenariats (exemple : L'arbre aux légumes, qui choisit comme clé d'entrée le monde agricole, mais agit en partenariat avec le Secours Catholique pour le repérage des NEET et des associations sportives pour un accompagnement global), le mode d'accompagnement (Masterclass apprentissage, qui se déroule hors des murs du CFA pour une « extraction » du jeune de son environnement habituel).

Cependant, il s'agit dans certains cas d'une opportunité de financement pour un projet déjà monté ou au moins initié (Masterclass) ou du déploiement de projets

déjà existants par ailleurs (École de production<sup>31</sup>) ; les délais d'AP et la date de sortie (en août pour le premier AP DIRECCTE) étaient probablement insuffisants pour construire de réelles innovations, même si l'innovation est explicitement présente dans l'AP et dans la description des projets de certains porteurs, notamment via l'accent mis sur la mise en réseau avec les entreprises pour les ML.

**Le projet « Masterclass apprentissage », porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine–maritime, est un de ceux sélectionnés pour faire l'objet d'une monographie portant sur les projets innovants.<sup>32</sup>**

Ce projet se présente comme une « Master class » ou « Training session » (sur le modèle des internats d'excellence) visant l'accès à l'apprentissage dans certains métiers alimentaires pour les jeunes NEETs issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et ayant déjà formulé un projet professionnel autour de l'apprentissage dans les métiers proposés par les CFA de la CMA (boucherie, charcuterie, vente en boulangerie, fleuristerie).

Le projet a permis d'identifier plusieurs groupes de jeunes en situation de réel décrochage, certains étant proches de la délinquance. Cependant, le critère initial de sélection fondé sur le fait d'avoir déjà un projet professionnel orienté sur l'un des métiers artisanaux proposés par les CFA de la CMA complexifiait le processus de sélection, ainsi que la concurrence entre dispositifs sur le territoire (EPIDE, et surtout Garantie Jeune).

L'IEJ a permis aux opérateurs d'ajuster et de modifier leur offre, dans la mesure où la marge de manœuvre budgétaire permise par l'IEJ a offert la possibilité de proposer un projet immersif et intensif, différent de la temporalité habituelle des projets classiques d'aide à l'insertion. De plus, la CMA n'accompagnant pas habituellement l'insertion des NEETs : l'IEJ a donc permis de soutenir la création d'une nouvelle fonction, voire d'un nouveau métier.

L'IEJ a permis au porteur d'essaimer et d'expérimenter de nouveaux modes de faire, en effet, le projet a permis d'expérimenter une approche intensive et immersive qui a suffisamment intéressé certaines collectivités locales (le GIP COVAH) pour que le projet se fasse sur un site sans IEJ. Néanmoins, l'essaimage du projet à l'avenir sans l'IEJ paraît difficile à envisager.

Les aspects particulièrement innovants mis en avant dans le cadre de son évaluation ont été les suivants : l'approche immersive et la vie en groupe comme facteur de consolidation du projet ; la combinaison de l'approche socio-éducative et professionnalisante ; l'approche globale avec le travail sur les freins périphériques et une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour bien les traiter ; la dimension de « tests » de métiers au CFA.

L'IEJ a permis d'expérimenter de nouveaux modes de faire sur ce projet : il a permis de réinterroger le droit commun et ses pratiques, en promouvant l'immersion, le caractère intensif

---

<sup>31</sup> Les écoles de production n'existaient pas sur le territoire normand, mais des établissements de ce type existaient déjà dans d'autres régions (Rhône-Alpes, par exemple).

<sup>32</sup> Monographie du projet « Masterclass apprentissage » le Havre – Rouen (Haute-Normandie), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 ; Evaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017

et personnalisé, sur une courte période, et jouant sur la notion de solidarité et d'esprit de groupe. Néanmoins, avec un public décrocheur parfois proche de la délinquance, il est important qu'une situation d'immersion, les rôles de « coach » et d'éducateur soient bien distincts.

**Le projet « L'Intendant », porté par le Comité d'Action et de Promotion Sociale de Seine-Maritime (CAPS 76) est également un de ceux sélectionnés pour faire l'objet d'une monographie portant sur les projets innovants.<sup>33</sup>**

Le projet consiste à faire intervenir les jeunes bénéficiaires comme ouvriers sur des tâches ne demandant pas de compétences techniques pointues et spécifiques (Ex : embellissement, rénovation de meubles...), et à leur proposer un accompagnement socio-éducatif en complément. Ces chantiers prennent place dans des parcours d'insertion souples, adaptables et modulables, dans un objectif de test, de redynamisation et revalorisation.

Le projet vise directement des jeunes les plus éloignés de l'emploi parmi les NEET. En effet, l'adossage du projet au service de Prévention spécialisée permet de s'appuyer sur des salariés du CAPS 76 qui « vont chercher » littéralement les jeunes décrocheurs notamment dans la rue, dans leur quartier.

Avec ce projet, l'IEJ le CAPS 76 n'a pas réellement modifié son offre, dans la mesure où elle a fait intervenir son service de prévention spécialisée auprès des « jeunes hors parcours », en leur offrant une expérience de travail encadrée. Et ce, en restant en cohérence avec l'enjeu n°3 (Coordination des réseaux et soutien à la jeunesse par l'insertion) du projet social de territoire départemental 2014-2020 de l'UTAS (Unité territoriale d'action sociale) 1 du Département de la Seine-Maritime.

L'IEJ a permis au CAPS d'expérimenter une manière de soutenir les jeunes sortant du cadre habituel de la structure, avec une mise en situation et en emploi réelle, dans le cadre d'une véritable relation contractuelle de travail. Cette expérimentation n'a pas pu être poursuivie à la fin de l'IEJ, notamment au regard des changements méthodologiques impliqués.

La dimension innovante de ce projet réside dans le mode d'accompagnement des jeunes, qui se situe en amont de tout dispositif institutionnel structuré plus exigeant. A noter que, dans un second temps, l'objectif reste de ramener ces jeunes vers les structures et dispositifs du droit commun (CAQ, ML, apprentissage, Garantie Jeunes...).

Le projet s'apparente donc à un chantier d'insertion classique qui repose sur la mise en situation professionnelle, une gratification valorisante, mais complété par un accompagnement socio-éducatif personnalisé et intensif. Ce qui permet de garder un haut degré de motivation pour des jeunes bénéficiaires caractérisés par un décrochage sévère

### *L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?*

---

<sup>33</sup> Monographie du projet « L'Intendant » – Rouen (Haute-Normandie), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 : Evaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017

Dans les éléments que nous avons recueillis, il apparaît que les porteurs historiques de l'accompagnement des jeunes ont peu fait évoluer leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET ou d'accompagnement renforcé. Dans les faits, une grande partie des porteurs considèrent soit qu'il s'agit déjà de leur public (ML), soit que leur public entre dans la définition (CAQ).

En revanche, ce qui revient des acteurs de l'insertion qui se sont investis sur les NEET pour la 1<sup>re</sup> fois, c'est leur découverte de ce que travailler avec des NEET signifie : difficulté à faire rentrer dans les dispositifs, à y maintenir les personnes, ampleur des savoir-être et des savoir-faire à faire acquérir, situations d'illettrisme ou maîtrise insuffisante de la langue française, diversité des situations, importance des facteurs externes, relation avec l'école. Pour certains acteurs, cela a impacté la façon d'envisager les modalités d'accompagnement. C'est notamment le cas de la Masterclass apprentissage, qui vise la signature d'un contrat d'apprentissage mais avec la mise en place de modalités adaptées aux jeunes très éloignés de l'emploi : apprentissage de la vie en communauté, extraction de l'environnement habituel du jeune...

Les porteurs, y compris les ML et les OF du CAQ, ont également dû s'adapter à un public avec des besoins spécifiques, suite au rajeunissement constaté des cohortes (cf. partie précédente) potentiellement dû à un report des catégories plus âgées de NEET sur des dispositifs comme la GJ. Ils ont dû changer leurs pratiques pour s'adapter à ce public moins mature dans le projet professionnel.

À noter que les opérateurs ne sont pas forcément convaincus de la pertinence de dispositifs n'intégrant que des jeunes, ou que des NEET (ou plutôt des jeunes très éloignés de l'emploi dans le cas d'espèce). Ainsi, dans le cadre du CAQ, le dispositif a été élargi aux plus de 26 ans en 2017 (au moment où la programmation semblait devoir être arrêtée et où le recrutement des jeunes est devenu complexe). Les opérateurs considèrent que la mixité des publics, notamment en termes d'âge, a pu avoir un effet bénéfique sur les comportements individuels<sup>34</sup>.

Enfin, l'AP IEJ soutient notamment 2 priorités horizontales sur l'égalité femme-homme, l'égalité des chances et la non-discrimination. Aucun projet ne vise uniquement les femmes, même si certains prennent le parti d'ouvrir des secteurs traditionnellement masculins aux jeunes femmes NEET. À la lecture des bilans, les porteurs semblent avoir plutôt pris les jeunes tels qu'ils venaient sans chercher spécifiquement à renforcer la part des femmes. Dans les bilans, les porteurs expliquent les éventuels déséquilibres dans un sens ou dans l'autre par les métiers

---

<sup>34</sup> En revanche, cette mixité temporaire (le dispositif a été à nouveau uniquement ouvert aux NEET en phase transitoire) a créé une complexité complémentaire de gestion, tous les profils n'étant pas concernés par les règles administratives de l'IEJ.

visés (hommes pour la construction, femmes pour l'aide aux personnes), ou par leur public habituel, mais avec la volonté de dépasser ce constat vers plus d'ouverture.

### *En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ a-t-elle influé sur les pratiques ?*

Les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont vues par les acteurs comme lourdes, à la fois pour le porteur, ce qui a pu parfois occasionner des tensions selon les interlocuteurs rencontrés, mais aussi pour les jeunes concernés. Certaines « grosses » structures ont pu toutefois gérer cette difficulté, puisqu'ils disposaient de ressources suffisantes à la gestion de ce versant administratif, parfois avec la mise en place d'une cellule dédiée.

Pour le CAQ, les modalités gestionnaires ont été relativement transparentes dans un premier temps pour les OF, le Conseil Régional étant le service bénéficiaire, il lui revenait la charge de produire ces justificatifs. Les attestations d'hébergement par exemple ont été demandées au moment du contrôle, lors de la clôture du marché, donc avec 2/3 ans de décalage par rapport au déroulement de la formation. Les OF ont tout de même pu voir leurs dépenses certifiées, car ces justificatifs n'étaient pas dans le marché initial (aucun avenant n'ayant été fait sur ce point) : c'est donc la Région qui a été impactée financièrement. Du côté des jeunes accompagnés, la nécessité de fournir un certain nombre de documents a pu être un blocage à l'entrée dans le dispositif, ou un problème en cours de route ou pour prouver les sorties des jeunes pour les structures. Les questionnaires, contenant des aspects liés à la vie personnelle des jeunes ont pu poser question au regard des obligations CNIL.

Certains acteurs ont souligné l'importance de la traçabilité exigée dans le cadre de l'IEJ, concernant notamment la justification du statut de NEET. Cette traçabilité est jugée difficile à gérer avec les opérateurs (ce qui a pu conduire la Région à modifier ses exigences à ce sujet au sein du cahier des charges de l'IEJ à destination des opérateurs). L'exigence de traçabilité du profil NEET a été de manière générale peu anticipée, la DIRECCTE devant revenir auprès des porteurs de projets afin d'obtenir des justificatifs, parfois plusieurs années après la sortie du dispositif, ce qui a occasionné des tensions, notamment auprès des ML. L'absence de justificatifs prouvant l'éligibilité des stagiaires a conduit à des écarts entre le nombre de jeunes effectivement accompagné et le nombre de jeunes ouvrant droit à paiement pour les prestations offertes<sup>35</sup>.

### *En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?*

---

<sup>35</sup> C'est le cas par exemple de l'AGEFOS PME Normandie qui explique son écart entre programmation/dépenses réelles par l'impossibilité de récupérer l'ensemble des pièces justificatives permettant de prouver l'éligibilité des stagiaires. (Source : Ma démarche FSE)

La mise en œuvre de l'IEJ s'est accompagnée en Haute-Normandie de réunions entre AG et porteurs, mais la dimension de mise en réseau des porteurs entre eux ne transparait pas dans les éléments que nous avons recueillis. Dans tous les cas, on semble loin de l'articulation de « parcours » entre structures, dans l'idée de l'IEJ : la Région a sa propre politique de parcours à l'échelle régionale et s'articule à ce niveau ; les ML d'un côté renforcent plutôt leur offre interne tout en jouant le rôle de prescripteurs, notamment grâce à l'IEJ, et les autres porteurs ne sont pas structurés pour organiser ces échanges. On note cependant un maintien du maillage, lorsqu'il était déjà en place auparavant (ex : ML du Havre avec Pôle Emploi). Globalement, les dispositifs couvrent toutes les phases de l'accompagnement (en incluant une dimension de repérage, jusqu'à l'appui à la recherche d'une mise en situation professionnelle) et ils poursuivent des buts communs (l'insertion du NEET, matérialisée par la signature d'une proposition de formation, d'alternance, de stage ou d'emploi). Cependant, ils se sont construits indépendamment les uns des autres, ne favorisant pas spécialement la notion de parcours transversal à plusieurs dispositifs.

En réalité, l'IEJ semble avoir plutôt conduit à une certaine concurrence entre structures face au nombre de jeunes prêts à entrer dans les dispositifs, notamment les dispositifs régionaux, comme la GJ qui a été identifiée comme ayant pu causer un report des jeunes au détriment des dispositifs locaux. Plusieurs ML font ce constat dans le cadre de leur bilan (ML de l'Agglomération Rouennaise (2,1 M€, 3 200 jeunes visés), qui a réduit ses effectifs sur le dispositif au profit de la GJ, ou la ML Association Accueil Avenir Jeunes de l'Agglomération Elbeuvienne (283 K€, 350 jeunes visés), avec l'augmentation des objectifs d'entrée dans la GJ.

C'est a priori ce qui a poussé la Région à élargir le CAQ en 2016 à des publics plus âgés.

#### **Principaux enseignements sur les actions menées :**

11. 26 structures ont été soutenues (21 en DIRECCTE / 5 en Région), dont les structures de l'action sociale et de l'insertion sont les principales bénéficiaires en nombre, en particulier les ML. Côté DIRECCTE, 93 % des montants programmés couvrent des actions d'accompagnement opérées par les ML, les chambres des métiers, le GIP, et les associations. Côté Région, 100 % des actions concernent des actions de formation préqualifiantes dans le cadre du dispositif CAQ.
12. Les actions d'accompagnement financées comprennent souvent du repérage en amont et peuvent inclure des actions de formation également (non qualifiante). Le « pur repérage », c'est-à-dire l'action du GIP, ne représente que 2 % des actions.
13. Une grande part des actions d'accompagnement sont nouvelles côté DIRECCTE, mais portées par des acteurs historiques de l'insertion des jeunes, comme les ML qui restent majoritaires. D'autres acteurs ont cependant pu investir le champ de l'accompagnement ou renouveler leurs modalités d'intervention.
14. Les porteurs de projet travaillant traditionnellement avec les jeunes NEET, la mise en œuvre n'a pas réellement changé leurs pratiques. Les acteurs ciblant les NEET pour la

1<sup>re</sup> fois ont souvent dû adapter leurs dispositifs au profil de ces jeunes, différent des publics en insertion « classiques ».

15. Certains projets sont considérés comme innovants, via les publics visés, le mode d'accompagnement ou le mode d'intervention par des chantiers d'insertion spécifiques. Cependant, l'IEJ est parfois plus une opportunité de financement pour un projet déjà monté/initié ou de déploiement de projets déjà existants par ailleurs
16. À cause de ces difficultés de recrutement et de la nécessité de l'adaptation, de nombreuses actions ont pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu, notamment en termes de recrutement des jeunes

**... sur les contributions de l'IEJ :**

17. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation a été minimale, mais a permis selon les acteurs de maintenir le niveau de service vis-à-vis des bénéficiaires. Dans d'autres cas, elle a permis à des dispositifs d'accompagnement de renforcer l'intensité de l'accompagnement ou de le diversifier.
18. L'IEJ n'a pas réellement poussé les acteurs du territoire à travailler ensemble dans une logique de parcours : soit ces parcours se font au sein du dispositif régional d'orientation puis de formation ; soit les jeunes passent par les ML, qui cherchent plutôt à renforcer leur offre interne. Globalement, les parcours proposés par les acteurs ont des séquençements et des finalités proches, ce qui peut empêcher la mise en place de parcours « transversaux » entre les acteurs.

### 3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

*Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?*

#### 3.1. Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Haute-Normandie ?

En Haute-Normandie et sur la période, la proportion de jeunes NEET a d'abord reflué puis est repartie à la hausse en 2017 : 11,8 % en 2014, 10,5 % en 2015 avant de remonter à 12,9 % en 2016 et 14,1 % fin 2017<sup>36</sup>. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) est globalement resté stable, avec néanmoins une légère tendance à la baisse passant de 31 400 (Décembre 2014) à 29 800 (T4 2017).

Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes est passé de 25,8 % à 23,7 %, après une montée à 28,2 % en 2016. Au total<sup>37</sup>, cela représente 20 200 jeunes en 2017 contre 22 100 en 2014<sup>38</sup>.

#### 3.2. Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Haute-Normandie, 8 365 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE, et 3 275 par les dispositifs de la Région<sup>39</sup> (cf. Tableau 7 ci-dessous). Cela représente 81 % de l'objectif initial. Par ailleurs, 13 662 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, et en particulier l'AIJ (7 082 jeunes) et la Garantie Jeunes (6 049 jeunes)<sup>40</sup>. Au final, 25 302 jeunes en Haute-Normandie sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 27 000 jeunes NEET identifiés en 2014 sur le territoire haut-normand.

**Tableau 7 : Participation des jeunes dans les dispositifs**

---

<sup>36</sup> Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

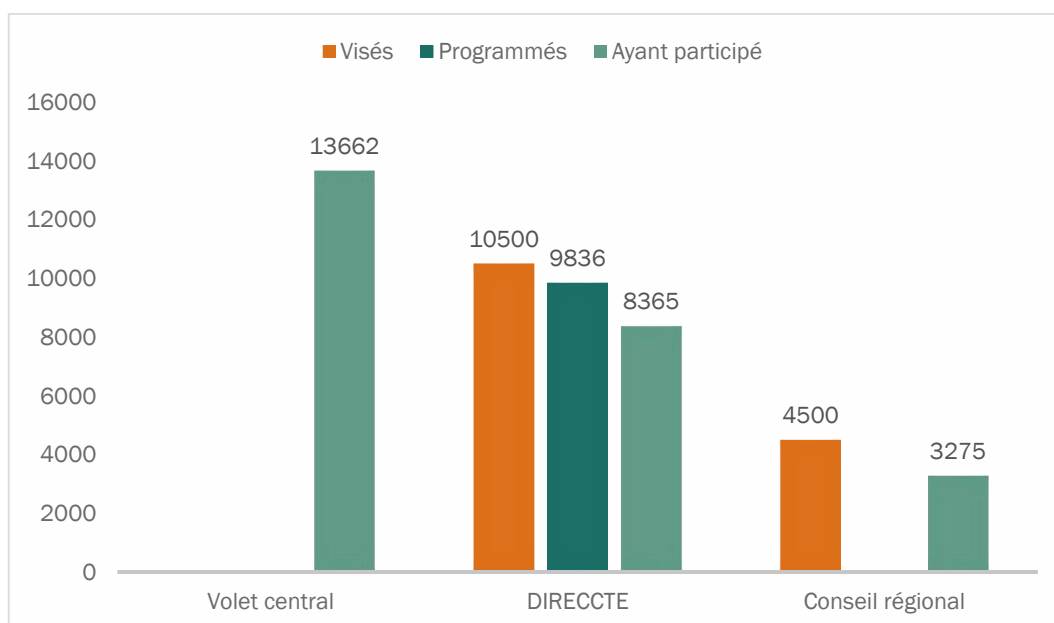
<sup>37</sup> La Haute-Normandie comptait 1 865 000 habitants en 2017 (INSEE), dont 221 000 jeunes

<sup>38</sup> Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

<sup>39</sup> Chiffres au 30 avril 2018 pour la DIRECCTE et au 31 décembre 2017 pour la Région. Les structures ayant jusqu'à fin juin 2018 pour fournir leur bilan final (DIRECCTE), il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

<sup>40</sup> Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.





En termes de sexe et de localisation géographique, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et celles de la Région sont assez proches (Tableau 8 ci-dessous), les participants en provenance de l'Eure sont cependant légèrement plus représentés dans les dispositifs du PON volet central, ainsi que les profils bac+2 et plus. En termes de niveaux de formation en revanche, on note une large prédominance des profils titulaire d'un diplôme CITE 3 ou 4 (72 %) au sein du dispositif CAQ, et un nombre de jeunes de niveau brevet ou moins presque deux fois moins important.

En termes de profil socio-économique, les profils sont plutôt similaires entre PON et Région (plus de 94 % de jeunes actifs pour le PON volet central et la Région contre 84 % pour le PON déconcentré), mais une proportion de jeunes faisant partie d'un ménage où personne n'est en emploi significativement plus faible au niveau de la Région.

Globalement, le profil des participants au CAQ apparaît plus proche de l'emploi.

**Tableau 8 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs**

	Volet central	DIRECCTE	Région <sup>41</sup>
Sexe	F : 47 % - H : 53 %	F : 47 % - H : 53 %	F : 46 % - H : 54 %
Âge moyen	21 ans	20 ans	19 ans
Localisation	Seine-Maritime : 71 %  Eure : 29 %	Seine-Maritime <sup>42</sup> : 75 %  Eure : 21 %	Seine-Maritime : 75 %  Eure : 25 %
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 48,6 %  ≥ Bac +2 : 17 %	≤ Brevet ou moins : 54 %  ≥ Bac +2 : 11 %	≤ Brevet ou moins : 27,8 %  ≥ Bac +2 : 0 %
Ménage où personne n'est en emploi	24,9 %	23,4 %	3,8 %
Situation à l'entrée	Actifs : 94 %  Inactifs : 6 %	Actifs : 84 %  Inactifs : 16 %	Actifs : 100 %  Inactifs : 0 %

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 31 % ont été impliqués dans les actions de formation, 66 % dans les actions d'accompagnement et 3 % dans les actions de repérage<sup>43</sup>, pour le PON volet déconcentré et la Région. Les temps passés dans les dispositifs sont en moyenne plus longs pour le volet central, les bilans des ML disponibles faisant en effet état d'un accompagnement de 6 mois en général pour les actions d'accompagnement renforcé. En termes de maintien, on note une plus forte proportion de départs avant terme dans le volet central et des statuts à la sortie comparables à la moyenne nationale du PON volet central, bien que très légèrement inférieurs sur les trois types de statuts (Tableau 9 ci-dessous). Côté dispositifs

<sup>41</sup> Données calculées par la Région sur les années 2014-2015 sur un échantillon de 997 participants sur les 3 275 au total.

A titre de comparaison, pour le bilan 2016-2017 (uniquement sur ces deux années) : échantillon de 1 699 participants sur les 3 275 au total, les données trouvées sont les suivantes: Sexe: F : 45 % - H : 55 %. Localisation : Seine-Maritime : 78 %, Eure : 22 %. Niveau de formation: Brevet ou moins: 27 %, Bac + 2 et plus: 0%. Ménage où personne n'est en emploi: 11%. Actifs: 97 % Inactifs: 3%.

<sup>42</sup> Sur l'ensemble des participants du PON déconcentré, 370 participants ont un département de résidence à NA ou un autre département (8 occurrences), soit 4 %.

<sup>43</sup> Les actions de repérage comptabilisées ne sont que celles du GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle (qui relèvent strictement du repérage). Une dimension de repérage est toutefois présente dans les projets des ML, voire des autres acteurs de l'insertion professionnelle (Chambres des Métiers et de l'Artisanat, par exemple).

DIRECCTE, on note un taux de sortie au statut de NEET similaire à la moyenne nationale pour le volet déconcentré (-0,7 point) mais aussi un taux de sortie en emploi significativement plus important que la moyenne nationale du PON déconcentré (+5,3 points). La part des sorties en formation est moins importante pour les actions DIRECCTE. Côté Région, on note un maintien plus important dans les dispositifs (33 % de départ avant terme brut), par ailleurs le pourcentage des jeunes sortants en formations est très élevé (44,7 %) comparé au deux autres dispositifs.

A priori, il y a eu peu de parcours au sein de l'IEJ en Haute-Normandie : 5 % des jeunes « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs, le cas le plus fréquent étant une première participation à une action ML ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat avant d'intégrer un parcours de formation - préparation à l'apprentissage (AGEFOS PME, BTP formation des apprentis). Le deuxième cas est un premier passage par une opération GIP - Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen (repérage) puis une participation à une opération ML ou CMA<sup>44</sup>. Pour la Région, l'objectif du CAQ est la réalisation d'un parcours au sein des dispositifs de la Région, puisque la phase 3 est l'entrée en formation qualifiante. Dans cette logique, 44,7 % des sortants sont partis en formation à la sortie du dispositif.

**Tableau 9 : Les jeunes au sein des dispositifs**

	Volet central	DIRECCTE	Région <sup>45</sup>
<i>Temps moyen</i>	7 mois	5 à 6 mois	6 mois <sup>46</sup>
<i>Départ avant terme brut – net<sup>47</sup></i>	40,1 % - 23,9 % (sur 88 % des réponses)	38,4 % - 18,5 % (sur 96 % des réponses)	32,7 % - 24,7 %
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : <b>59,6 %</b> (sur 88 % des réponses) (59,1 % - sur 89 % des réponses) Formation ou études :	NEET : <b>47,8 %</b> (sur 96 % des réponses) (48,5 % sur 92 % des réponses) Formation ou études :	NEET : <b>48,3 %</b> Formation ou études : <b>44,7 %</b> Emploi : <b>6,9 %</b>

<sup>44</sup> 36 cas sur les 202 parcours identifiés

<sup>45</sup> Données calculées par la Région sur les années 2014-2015 sur un échantillon de 997 participants sur les 3 275 au total.

<sup>46</sup> La phase 2 est prévue pour durer 3 à 8 mois (hors phase de bilan personnalisé, qui peut durer de 4 à 8 semaines).

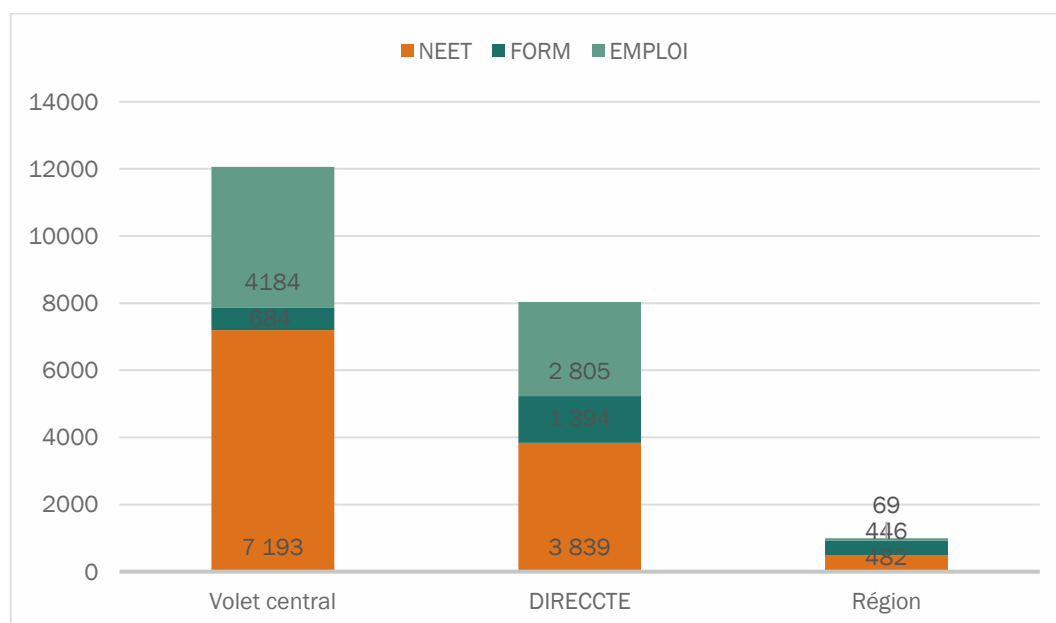
<sup>47</sup> Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

	<b>5,7 % (5,8 %)</b> Emploi : <b>34,7 %</b> (35,1 %)	<b>17,3 % (21,9 %)</b> Emploi : <b>34,9 %</b> (29,6 %)	
% des NEET inactifs en entrée et en sortie	6 % F : 4,2 % - H : 6,8 %	32 % F : 31,7 % - H : 33,1 %	0 % <sup>48</sup>

La Figure 4 ci-dessous précise ce statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme. De fait, au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 40 % des participants sont en emploi et 14 % sont en formation. Le taux de retour à la formation est en revanche supérieur à la sortie pour les dispositifs DIRECCTE, par rapport au taux observé à 6 mois.

Par ailleurs, du point de vue de la Région, le principal apport de leurs dispositifs ne réside pas tant dans l'accès immédiat à l'emploi que dans la construction d'un projet professionnel, et une entrée en formation qualifiante.

**Figure 4 : Statut des jeunes à la sortie<sup>49</sup>**



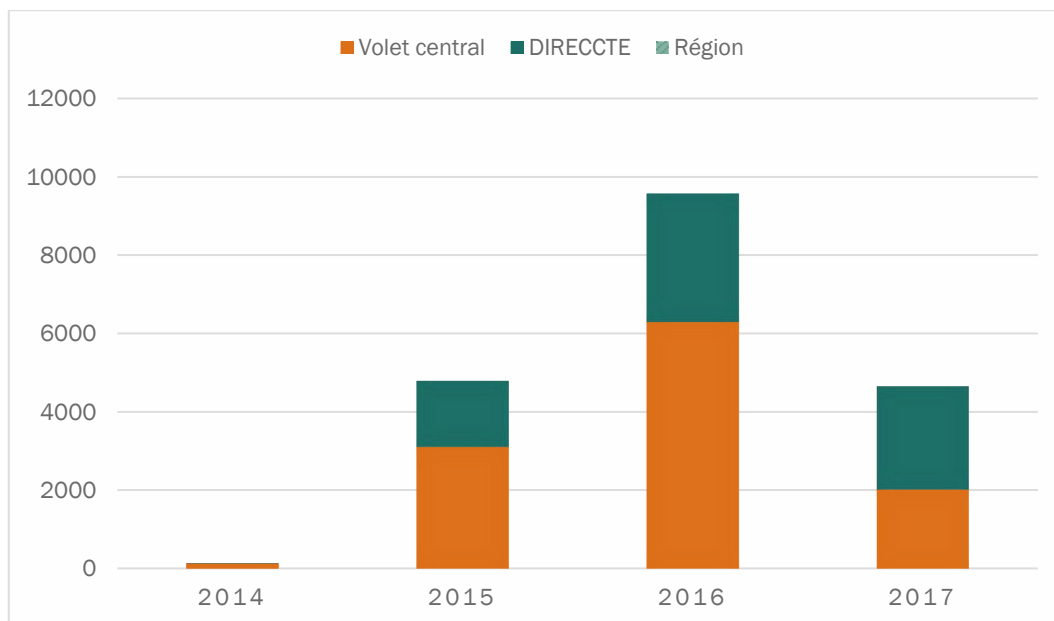
En rythme annuel, il apparaît que les dispositifs sont réellement montés en puissance en 2016 avec près de 50 % des sorties cette année-là pour les dispositifs PON volet central et volet DIRECCTE.

<sup>48</sup> Il n'y a que des chômeurs à l'entrée et donc 0% d'inactif à l'entrée, donc 0 % d'inactifs à l'entrée et à la sortie.

<sup>49</sup> Données calculées par la Région sur les années 2014-2015 sur un échantillon de 997 participants sur les 3 275 au total.

Cette année là, le dispositif a au total concerné 9 568 jeunes pour les dispositifs PON et DIRECCTE, soit 35 % des 27 000 NEET en flux annuel<sup>50</sup>.

**Figure 5 : Nombre de sorties des dispositifs par année<sup>51</sup>**



### 3.3. En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

#### *L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?*

Une part significative des dispositifs financés en Haute-Normandie n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de l'IEJ, étant donné que les ML et le GIP, des acteurs historiques, représentent la majorité des acteurs en présence, et que la Région a financé son dispositif existant (CAQ). Si on additionne la part des jeunes ayant pris part à des opérations d'acteurs nouveaux, la proportion de jeunes pour

<sup>50</sup> Le nombre de NEET en 2014 était de 27 000 en Haute-Normandie. Les 9 568 jeunes passés dans les dispositifs PON et DIRECCTE en 2016 représentent donc 35,4 % des 27 000 NEET. Si l'on ajoute les 837 entrées du CAQ (données de sortie par année non disponible), ce chiffre passe à 38,5 % des NEET.

<sup>51</sup> Pour la Région (dispositif CAQ), les données disponibles couvrent les seules années 2016 et 2017 (source Bilan 2016-2017), soit 1700 participants, sur les 3275 au total sur la période 2014-2017 (source bilan FSE-IEJ) et mentionnent les volumes en entrées : 837 en 2016 et 832 en 2017 pour les deux départements de Seine-Maritime et Eure.

lesquels l'IEJ pourrait avoir modifié le ciblage est de 14 % côté DIRECCTE<sup>52</sup>. Pour ceux-là, l'IEJ permet de se concentrer sur les jeunes NEET, marquant ainsi une rupture avec leurs pratiques habituelles. Typiquement, 450 jeunes des QPV, spécifiquement visés ont participé aux actions de la DIRECCTE, en lien direct avec le soutien apporté par la Préfète de Haute-Normandie au PIJ<sup>53</sup>.

Les publics connaissant a priori les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi sont plutôt à rechercher du côté des dispositifs DIRECCTE. Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons :

19. Les dispositifs DIRECCTE ont le plus fortement mobilisé les acteurs historiques du repérage et de l'accompagnement des jeunes (GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen), cette phase de repérage pouvant marquer le départ d'un parcours pour certains jeunes, qui intègrent dans un deuxième temps une action ML, même si l'impact en demeure limité compte tenu du nombre de jeunes concernés. Certaines ML ont par ailleurs mis à profit l'IEJ pour essayer de toucher de nouveaux jeunes, éloignés des centres urbains et connaissant des problèmes de mobilité ;
20. Les dispositifs DIRECCTE ont aussi mobilisé des acteurs nouveaux en charge de repérer des nouveaux jeunes ou des jeunes très éloignés de l'emploi - notamment en raison de leur jeune âge (ex : Masterclass Apprentissage par la CMA 76, Itinéraire 16-18 par l'Association Havraise pour l'Accueil la Médiation et l'Insertion ou encore l'École de Production des métiers de la restauration, qui s'adresse en premier lieu aux décrocheurs) ;

En comparaison, les jeunes passés par les dispositifs de la Région sont globalement plus formés que ceux passés par les dispositifs de la DIRECCTE ou du volet central (73 % de jeunes ont un niveau de diplôme CITE 3 ou 4). Ceci peut s'expliquer notamment par le fait que le CAQ est un parcours de formation destiné à faire entrer les jeunes dans un dispositif de formation qualifiante (préparation aux tests à l'entrée, notamment) et n'accueille pas de jeunes en situation d'illettrisme<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> Sont comptabilisés ici les jeunes passés par les dispositifs des CMA, de l'association NQT et des organismes de formation (AFPA, AGEFOS PME Normandie, OPCALIA, BTP formation apprentis et Education et Formation)

<sup>53</sup> 24 pour Masterclass apprentissage et BTP formation apprentissage, en réponse à l'AP dédié aux jeunes issus des QPV. Ce calcul prend en compte également les 141 participants de l'opération Nos Quartiers ont du Talent, bien qu'adossé à un autre AP.

<sup>54</sup> Si un jeune est identifié en situation d'illettrisme lors de la phase 1, il est orienté vers un dispositif plus adapté à sa situation, hors IEJ.

*In fine*, les acteurs traditionnels de l’insertion des jeunes ont pratiquement atteint le niveau de programmation attendu (86 % de l’objectif), la GJ ayant pu jouer un rôle dans cet écart<sup>55</sup>. Les organismes de formation ont dépassé leur cible (469/442)<sup>56</sup> et les CMA ont atteint leur objectif en termes de jeunes ciblés (441/444). Pour certains opérateurs, l’atteinte des objectifs a été plus difficile, notamment le GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle de l’académie de Rouen (53 %).

### *L’IEJ a-t-elle permis d’accompagner les jeunes différemment vers l’emploi ou la formation ?*

De nouveau, les jeunes côté Région sont peu concernés par les effets de l’IEJ en termes de changement des modalités d’accompagnement, mais on observe néanmoins un certain nombre de changements côté DIRECCTE, qu’il s’agisse de renforcement de l’accompagnement (17 % des jeunes uniquement pour la ML de l’Agglomération Havraise), de ciblage de jeunes auparavant non-inscrits dans les ML, ou d’actions nouvelles ou appliquées à des publics nouveaux.

En l’absence d’évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d’accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, leur statut en sortie est plutôt plus favorable pour les dispositifs DIRECCTE que pour les actions du Volet central (avec un public proche en termes de caractéristiques).

---

<sup>55</sup> Source extraction base Ma démarche FSE pour cette section, afin d’avoir une vision sur le programmé. A date de fin juin 2018, toutes les données de bilan ne sont cependant pas disponibles, ce qui peut faire varier ces constats.

### **Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :**

19. 25 302 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Haute-Normandie.
20. Les jeunes des dispositifs DIRECCTE sont plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification et de l'activité notamment) que ceux du volet déconcentré et encore plus de la Région.
21. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET, avec un taux de retour à l'emploi supérieur à la moyenne nationale pour les actions DIRECCTE.
22. La meilleure année, le dispositif a concerné potentiellement 35 % des NEET de Haute-Normandie.

### **... sur les contributions de l'IEJ :**

23. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public différent côté DIRECCTE (mais de façon réduite), plutôt que côté Région, qui a reproduit un dispositif existant et déjà ciblé sur les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.
24. L'ouverture à des actions nouvelles permise par la mise en œuvre de l'IEJ par la DIRECCTE a aussi permis de toucher plus fortement certains publics, par exemple les jeunes issus de QPV, mais ce ciblage précis reste relativement marginal.
25. Les actions nouvelles côté DIRECCTE ont permis d'accompagner différemment les jeunes. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, elles ont un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central (à public similaire) en termes d'accès à l'emploi.



## 4. ANNEXES

### 4.1. Les personnes interrogées

#### 21. Conseil régional de Normandie :

- Estelle Recoupé, Anciennement responsable service gestion des fonds européens – direction Europe (actuellement Responsable du Service Orientation, Direction Stratégie – Orientation – Animation Territoriale Région Normandie
- Caroline Ollivier, Chef de service Formations Préparatoires et Individuelles, Direction de la Formation Tout au Long de la Vie, Région Normandie – site de Caen

#### 22. DIRECCTE Normandie :

- Samuel Chicheportiche, DIRECCTE Normandie, Responsable du Service FSE, Pôle 3 E / Service FSE

#### 23. Opérateurs

- Romain Mentec, Responsable administratif et financier, Mission Locale du Havre
- François Rossignol, Directeur, Education et Formation (Rouen)
- Guillaume Marais, Directeur finances et comptabilité, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 76

## 4.2. Étude de cas : Mission locale du Havre, projet IEJ « Accompagnement vers l'accès à l'autonomie et aux situations en milieu professionnel des jeunes NEET »

Le dispositif « Accompagnement vers l'accès à l'autonomie et aux situations en milieu professionnel des jeunes NEET » a été créé en 2015 et représente un des 8 projets portés par les missions locales de Haute-Normandie dans le cadre du premier AP IEJ émis par la DIRECCTE<sup>57</sup>.

Le projet est porté par la ML du Havre. Il vise à proposer aux jeunes NEET un accompagnement vers et dans l'emploi, facilitant les immersions professionnelles. Chaque jeune bénéficiaire est accompagné selon des modalités combinant à la fois des actions individuelles et collectives. Le dispositif concerne tout le territoire de la ML Havre Estuaire Littoral (soit 89 communes).

Le dispositif IEJ de la ML du Havre est assez représentatif, dans sa conception, des actions mises en place par les ML en Haute-Normandie, qui conjuguent le repérage avec une action d'accompagnement renforcée visant à lever tous les types de frein à l'entrée dans l'emploi ou la formation. La ML du Havre demeure toutefois particulière, car elle dispose de 17 antennes, comptant une centaine de collaborateurs. Dans ce contexte, elle a pu développer un dispositif ambitieux et a pu consacrer 7 conseillers spécifiquement à ce dispositif (ainsi que deux personnes en soutien sur la partie administrative, sur le périmètre IEJ et GJ).

### Inscription dans l'IEJ

La ML de Havre a fait le constat d'une persistance des difficultés de recrutement des entreprises sur le territoire, pourtant marqué par un chômage important, notamment des jeunes<sup>58</sup>. La principale cause des difficultés évoquées par les entreprises reste les profils des candidats, qui ne correspondent pas aux profils recherchés (manque de motivation, d'expérience ou de diplôme). L'action construite par la ML vise ainsi à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires afin de définir un parcours personnalisé, visant à mieux cibler leur projet professionnel et à améliorer leur employabilité. Elle s'attache aussi, notamment grâce au suivi individuel, à repérer et traiter toutes les problématiques pouvant limiter l'accès de

---

<sup>57</sup> AP : Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » volet "accompagnement de proximité" (2014-2015)

<sup>58</sup> Ainsi, dans la présentation de son projet, la ML note que « au 1er trimestre 2013, le taux de chômage est caractérisé par un écart de 2,8 points entre le territoire havrais et le territoire national, et selon l'Insee, le taux de chômage de la zone d'emploi du Havre s'élève à 13,2 %, soit une hausse de 0,8 points par rapport à l'année précédente. (...) Les jeunes de moins de 25 ans représentent 19 % de la demande d'emploi du bassin. »

ces jeunes à l'emploi et à la formation (difficultés personnelles, manque de confiance en soi, mobilité géographique limitée etc.).

L'IEJ a ainsi été sollicité pour accompagner plus de jeunes, diversifier les thématiques de formation (avec l'intervention de prestataires dédiés<sup>59</sup>), et surtout pour mettre place un accompagnement plus renforcé.

### Contenu de l'action

L'accompagnement, réalisé sur 6 mois, s'articule en 5 étapes :

24. Une phase de repérage visant à identifier en interne et en externe les bénéficiaires potentiels ;
25. Une phase d'accueil et de formalisation de l'entrée du jeune dans le dispositif comportant une présentation de l'IEJ en accueil collectif ou individuel et vérification de l'éligibilité ;
26. Une phase de diagnostic et d'élaboration du parcours avec la signature d'un contrat d'engagement, l'établissement d'un diagnostic co-construit (reprenant les attentes et les besoins du jeune) et d'un parcours personnalisé ;
27. Une phase d'accompagnement intensive, visant à travailler sur différents aspects de l'accès à l'emploi et à la formation :
  - L'autonomie dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de leur parcours professionnel : gestion du budget, accès/maintien dans un logement, savoir organiser ses déplacements, adopter les règles élémentaires d'hygiène de vie et s'occuper de sa santé...
  - Le développement de la capacité du jeune à se mettre en action et à s'affirmer comme des professionnels avec des compétences et des capacités, notamment : identifier et valoriser ses compétences transversales, communiquer sa pensée à l'écrit et à l'oral, maîtriser les techniques de recherche d'emploi
  - Le développement de la culture professionnelle : se familiariser avec les règles de vie en entreprise, acquérir un socle de compétences nécessaires à l'opérationnalité immédiate et des pratiques professionnelles, etc.

---

<sup>59</sup> La ML a complété son accompagnement en faisant appel à des prestataires extérieurs grâce à l'IEJ, ces prestataires ont pu dispenser des formations relatives au secourisme, aux habilitations industrielles, à l'image de soi, à la création d'un CV vidéo, à la prise de parole en public et à la gestion du stress.

- La maîtrise des savoirs fondamentaux et des savoir de base: maîtrise de la communication verbale et non verbale, maîtrise d'une suite bureautique, évaluation du niveau de connaissances générales...

28. Une phase d'accompagnement vers l'insertion professionnelle qui comporte des mises en situation et un suivi durant la situation professionnelle.

L'accompagnement se fait à la fois via des temps individuels (une fois tous les quinze jours), via des temps collectifs (ateliers collectifs) et via des missions de travail/période d'évaluation en situation de travail.

### *Capacité à recruter les jeunes*

Le recrutement des jeunes, s'il fait partie intégrante de l'action via la phase de repérage, n'a pas représenté un enjeu majeur pour la ML. Les bénéficiaires ont été essentiellement recrutés parmi les jeunes connus de la ML, non présents dans un dispositif d'accompagnement ou présents dans un dispositif depuis au moins 6 mois et toujours en recherche de situation professionnelle.

D'autres sources de repérage ont également été exploitées : la plateforme d'appui et de suivi des décrocheurs, les CIO, les listes adressées par le Centre du Service National, des suggestions envoyées par les autres acteurs territoriaux (Services des collectivités, associations, PE...), avec qui le maillage est présenté comme fort sur le territoire de l'agglomération havraise.

Au total, 1 404 jeunes sur 1 400 ciblés ont pris part au dispositif, dont 52 % d'hommes et 48 % de femmes, et ont en moyenne 21 ans<sup>9</sup>. Ils sont pour la plupart peu qualifiés (24 % ont un niveau inférieur au CAP/BEP et 29 % sont sans certification ; de manière générale, près de 60 % des participants sont, en termes de qualification, situés à un niveau infrabac). Ils sont en très grande majorité chômeurs (95 %), et 28 % d'entre eux vivent dans un ménage où personne n'est en emploi.

### *Les parcours des jeunes participants au dispositif*

901 (64 %) des 1404 jeunes ayant terminé leur accompagnement de 6 mois ont pu, lors de leur accompagnement, exercer un emploi, suivre une formation, être en alternance et ou stage<sup>60</sup>. À la fin de l'accompagnement, 36 % sont en emploi, 9 % en formation et 1 % en service civique (soit 46 % de sortie positive). 18 % ont abandonné le dispositif en cours de route<sup>61</sup>, certains potentiellement pour intégrer le dispositif GJ. Selon le bilan effectué par la ML, près de 7 jeunes sur 10 ayant mené à terme l'accompagnement de 6 mois ont intégré un emploi, une formation, l'alternance ou un stage, ce qui est conforme aux objectifs.

### *Conclusion*

L'IEJ a permis à la ML de développer un accompagnement plus intensif, plus individualisé (via la réduction du nombre de jeunes suivis par un conseiller), mais aussi plus diversifié (numérique, confiance en soi, connaissance du bassin d'emploi, employabilité) à destination des NEET, grâce à la sollicitation de partenaires extérieurs et à l'opportunité donnée d'accéder à des certifications professionnelles.

---

<sup>60</sup> Parmi ces 901 jeunes: 726 (81 %) ont été en emploi, 182 (20%) en formation, 52 (6%) en alternance, 160 (18%) en stage (les mêmes jeunes ont ainsi pu, successivement, être dans plusieurs de ces situations).

<sup>61</sup> Parmi les 246 abandons, 57% ont exercé une situation d'emploi, de formation ou de retour scolarité avant leur départ du dispositif, c'est-à-dire qu'ils ont suivi le dispositif assez longtemps pour atteindre la phase 5 (mise en situation emploi, formation, alternance, stages sur au moins une dimension) avant de le quitter.

---

<sup>a</sup> Eurostat 2012

<sup>b</sup> DOMO PO régional 2014-2020

<sup>c</sup> Rapport d'évaluation IEJ – rapport régional détaillé Haute-Normandie

<sup>e</sup> CPRDF Haute Normandie, 2011-2014 – page 55

<sup>f</sup> <https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/formation/prdfcabierdouble.pdf> p35

<sup>g</sup>

[https://www.normandie.fr/sites/default/files/formation/contrat\\_de\\_plan\\_regional\\_de\\_developpement\\_des\\_formation\\_et\\_de\\_lorientation\\_professionnelles\\_2017\\_-\\_2022.pdf](https://www.normandie.fr/sites/default/files/formation/contrat_de_plan_regional_de_developpement_des_formation_et_de_lorientation_professionnelles_2017_-_2022.pdf)

<sup>h</sup> <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/hautenormandie>

<sup>i</sup> POR Haute-Normandie, page 15

<sup>j</sup> [http://normandie.direccte.gouv.fr/sites/normandie.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/ligne\\_partage\\_etat\\_region\\_du\\_09-09-2014.pdf](http://normandie.direccte.gouv.fr/sites/normandie.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/ligne_partage_etat_region_du_09-09-2014.pdf)

<sup>k</sup> POR FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 – Haute Normandie

<sup>l</sup> <https://www.seinemaritime.fr/files/plaquette-PO-feder-V8c.pdf>

<sup>m</sup> <http://normandie.direccte.gouv.fr/De-nouvelles-modalites-de-mise-en-oeuvre-en-Normandie>

<sup>n</sup> [http://normandie.drdjcs.gouv.fr/sites/normandie.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/pnj\\_juin2017.pdf](http://normandie.drdjcs.gouv.fr/sites/normandie.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/pnj_juin2017.pdf)

<sup>o</sup> Compte rendu du comité technique commun Etat/RégionFSE/IEJ du 29 avril 2015

<sup>p</sup> PO FEDER-FSE-IEJ 2014-2020, page 133

<sup>q</sup> Source base de données participants avril 2018